

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 33^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 6 Mai 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. EDGAR FAURE

1. — **Eloge funèbre** (p. 2692).

MM. le président, Tomasini, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

2. — **Mise au point au sujet d'un vote** (p. 2695).

MM. Falala, le président.

3. — **Rappel au règlement** (p. 2695).

MM. Charles Bignon, le président.

4. — **Politique étrangère.** — Déclaration du ministre des affaires étrangères et débat sur cette déclaration (p. 2695).

M. Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères.

M. Couve de Murville.

PRÉSIDENCE DE M. FRANCIS LEENHARDT

MM. Chandernagor, Soustelle, Feït, Ansart, Michel Debré, Mme Thome-Patenôtre.

Renvoi de la suite du débat.

5. — **Ordre du jour** (p. 2716).

PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

ELOGE FUNEBRE

M. le président. Notre collègue Antoine Caill nous a quittés le 26 avril. (Mmes et MM. les députés se lèvent.)

Il était né le 7 février 1923 à Plouzévé, dans le département du Finistère. Son père, Yves Caill, vétérinaire, était maire de sa commune et conseiller général du canton.

Notre collègue, qui avait fait ses études au collège Notre-Dame-de-Kreisker, à Saint-Pol-de-Léon, éprouvait un profond attachement pour sa terre natale, pour ce cap avancé de la Bretagne, tourné vers le grand large et dont les paysages sublimes et la grave beauté dispensent, même à ceux qui lui sont étrangers, des impressions inoubliables. La mer sans fin commence où la terre finit.

Antoine Caill avait résolu, dès son plus jeune âge, de ne point s'en éloigner. Ce fut une des raisons pour lesquelles il choisit la profession de greffier de justice, qu'il exerça en 1956 et, jusqu'à son élection, au tribunal d'instance de Brest.

C'était un homme direct, consciencieux. Il aimait ce travail qui, sans tracas, assure la continuité et l'efficacité d'un service public essentiel. Le roi, disait-on jadis, est débiteur de la justice envers ses sujets.

Antoine Caill savait d'expérience tout ce que représente l'administration de la justice pour la vie quotidienne de la population et notamment pour les humbles, affrontés aux accidents de l'existence, impressionnés par la majesté des prétoires, intimidés par les rites de la bureaucratie et qui viennent au greffe pour s'informer de leurs affaires, pour se renseigner sur leurs droits, pour expliquer leurs problèmes.

Il avait tout naturellement succédé à son père à la mairie de Plouzévédé et, en 1962, il se présenta aux élections législatives, porté vers la carrière politique par la tradition familiale, par l'amour du terroir, par l'estime de ses compatriotes et aussi par les resonances profondes que trouvaient en lui les appels du général de Gaulle pour un renouveau de la mission historique de la France.

Il fut élu en 1963 et constamment réélu dans la circonscription groupée autour de Landivisiau.

Parmi nous, Antoine Caill se consacrait à un travail assidu au sein des commissions, d'abord celle des lois, puis celle de la production et des échanges, et il intervenait, soit en commission, soit en séance publique sur les sujets qu'il connaissait le mieux et qui lui tenaient à cœur.

Naturellement, il avait suivi de près les textes qui concernaient les greffes des juridictions et qui en consacraient les transformations inévitables. Il insistait sur la mission souvent méconnue de ce service public et il s'attachait à obtenir, pour ses anciens collègues, les indemnités convenables à la suite de la suppression de leurs charges.

L'expérience qu'il avait acquise lui permettait aussi d'intervenir à propos du statut des magistrats et il avait notamment proposé d'ouvrir un recrutement de magistrats spécialisés parmi les anciens greffiers en chef.

Tout naturellement aussi, il s'appliquait aux problèmes qui intéressaient directement sa région, ce qui le conduisait d'ailleurs à les traiter, quand il y avait lieu, d'une façon plus générale, mais toujours en prenant appui sur l'expérience directe et irremplaçable que lui donnaient la connaissance du terrain et la confiance des hommes.

Ainsi le verrons-nous s'intéresser aux monuments historiques, à la moyenne de superficie des exploitations françaises, au crédit agricole, à la taxe complémentaire sur les bénéfices agricoles et fonciers, aux importations de viandes ou de primeurs, au secteur du bâtiment et des travaux publics, à l'équipement portuaire.

Sa dernière intervention en séance publique, en date du 16 novembre 1974, était relative à la crise de la construction dans le Finistère.

Notre collègue eut également l'occasion de se prononcer sur les problèmes sociaux, notamment sur les pensions des veuves, et d'aborder les questions économiques générales, notamment les conséquences de l'adhésion de la Grande-Bretagne au marché commun.

C'est avec une passion contenue, mais cependant apparente, que notre collègue, réputé pour sa discrétion, s'était attaché à la cause de la protection du littoral et, d'une façon plus générale, au sujet de la pollution des mers, que nous avons traité récemment avec toute l'ampleur qu'il mérite.

A la suite de la catastrophe du Torrey Canyon — et depuis, nous avons connu celle de l'Olympic Bravery — qui faillit causer aux côtes de Bretagne un ravage irrémissible, il intervint avec une extrême vigueur, réclamant l'indemnisation intégrale des préjudices, s'insurgeant contre l'imprévoyance des technocrates, et démasquant, au-delà des affronts portés aux sites, les menaces qui peuvent atteindre les âmes.

Il était de ces hommes qui ne cherchent pas à atteindre le premier rang, mais qui savent tenir toute leur place de représentants du peuple français.

La vie de famille — il était père de cinq enfants — l'attachement au métier qu'il avait choisi, le souci qu'il avait des problèmes de ses concitoyens et sa préoccupation d'être digne de leur confiance, l'amour du terroir, l'attachement à la province, le culte de la patrie, la fidélité à ses convictions composaient la personnalité d'Antoine Caill, comme une de ces roches sans fissure dont on admire la solidité à toute épreuve ; mais la fragilité, quand elle n'est point dans l'esprit ni dans le cœur, est dans la nature physique de l'homme.

Le dévouement qu'il apportait à ses tâches, d'une façon si simple, et apparemment si aisée, avait atteint en profondeur la résistance de l'organisme, et c'est ainsi qu'il fut subitement frappé, alors qu'il sortait d'une réunion de son conseil municipal.

Une nouvelle fois — cela fait beaucoup de fois depuis le début de cette législature — notre assemblée porte le deuil subit de l'un des siens.

Avec la disparition d'Antoine Caill, nous déplorons le départ d'un républicain authentique et d'un homme de cœur, d'un élu de base qui témoignait par sa présence et son comportement de ce qu'il y a de fondamental dans la légitimité démocratique.

A sa femme, à ses cinq enfants, à ses proches, je présente les condoléances émues de l'Assemblée nationale.

M. René Tomasini, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. René Tomasini, secrétaire d'Etat. C'est avec une profonde tristesse qu'au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, j'assure votre Assemblée de la part que nous prenons à son émotion devant le deuil soudain qui vient, une nouvelle fois, de la frapper.

En associant le Gouvernement à l'hommage qui vient d'être rendu à Antoine Caill par votre président, je voudrais apporter à Mme Caill et à ses cinq jeunes enfants, le témoignage de notre très vive sympathie, et répéter combien nous ressentons leur peine dans l'épreuve qu'ils traversent.

La foule immense et recueillie qui, lors de ses obsèques, a fait un ultime cortège à Antoine Caill, montre mieux que nous ne pourrions l'exprimer combien est ressentie sa disparition parmi les siens, dans son pays.

Avec Antoine Caill disparaît, en effet, un homme dont chacun parmi vous percevait la discrète volonté de donner en permanence une dimension humaine et généreuse à son mandat de député.

Une bonté jamais relâchée, un dévouement jamais contenté, mais toujours naturellement exprimé, une grande sollicitude pour tous : telles furent les attitudes qui caractérisèrent Antoine Caill tout au long de sa vie.

Il y a deux ans, on avait pu croire — et nous nous en réjouissons — qu'Antoine Caill avait finalement surmonté la première attaque qui l'avait frappé. Après quelques semaines de soins et de repos, sans se soucier de lui-même, il s'était remis à la disposition des autres.

Il avait retrouvé avec la même assiduité les itinéraires familiers de sa circonscription.

Accueillant, attentif, avisé, il avait repris l'écoute de ceux qui, depuis 1962, lui avaient, à quatre reprises — et dans le cadre de son engagement politique — confié le soin de les représenter à l'Assemblée nationale.

De cette confiance toujours renouvelée, Antoine Caill tirait une exigente mission, le Gouvernement en porte témoignage.

Cette mission, il l'a accomplie, dans votre Assemblée, avec le souci constant de servir la cause de l'homme. Dans ce dessein, il a apporté, à la réflexion et au travail de ses collègues, ses connaissances et sa compétence.

Ainsi, au sein de la commission des lois, l'ancien greffier qu'il était éclaira de son expérience personnelle la révision des textes importants, toujours soucieux de leur humaine et efficace application.

On le vit, avec la même conviction et la même persévérance, défendre plus tard, à la commission de la production et des échanges, les intérêts agricoles de sa circonscription. Chacun retient qu'il ne les dissocia jamais d'une politique familiale que son réalisme et ses convictions personnelles plaçaient au premier plan de ses préoccupations.

Ce réalisme, qui ne l'emporta jamais sur le souci de la promotion des hommes, Antoine Caill le tenait de la connaissance profonde de son terroir et de ses habitants.

Il le conservait aussi d'une longue pratique de ses responsabilités d'élu local. Depuis 1959, il était maire de sa commune natale.

Ainsi, à tous les moments de sa vie et de ses responsabilités, Antoine Caill a donné la preuve de ses certitudes et de sa fidélité.

De cette façon, il a exprimé un engagement politique sans faille né, très tôt, de sa fidélité au général de Gaulle et aux grands principes du gaullisme.

Ses amis du groupe de l'union des démocrates pour la République savent qu'il trouva toujours une réponse positive à ses préoccupations d'homme et de citoyen.

Je renouvelle l'expression de notre peine à Mme Caill, qui fut sa compagne et sa collaboratrice, et je répète, au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, que nous prenons une grande part au deuil qui la frappe ainsi que ses enfants.

— 2 —

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. le président. La parole est à M. Falala.

M. Jean Falala. Monsieur le président, notre collègue Jacques Cressard a été porté comme ayant voté « contre » dans le scrutin n° 309 sur l'article 3 du collectif budgétaire pour 1976. Il voulait en réalité voter « pour » et je vous demande de lui en donner acte.

M. le président. Acte lui est donné de cette mise au point.

— 3 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Charles Bignon.

M. Charles Bignon. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 134 du règlement qui prévoit que la séance réservée chaque semaine par priorité aux questions des membres de l'Assemblée est fixée, par décision de la conférence des présidents, soit au mercredi après-midi, soit au vendredi après-midi.

Toujours soucieux de faciliter le travail de vos collègues, vous avez fait en sorte, l'année dernière, que la séance du vendredi matin soit réservée, le plus souvent possible, aux questions orales, ce qui permettait de supprimer la séance de l'après-midi, ou du moins de l'abréger.

Mais, dès lors qu'en raison d'un ordre du jour particulièrement chargé, nous sommes obligés de tenir une séance législative le vendredi après-midi, il m'apparaît, ainsi qu'à la commission des lois souvent concernée par les textes en discussion ce jour-là, que l'article 134 du règlement serait mieux respecté si, en accord avec la conférence des présidents, vous décidiez que la séance du vendredi matin sera consacrée à des textes législatifs et celle de l'après-midi aux questions orales.

M. le président. Mon cher collègue, le glissement que vous observez tient à l'existence d'une procédure nouvelle, celle des questions rapides, spontanées, qui sont toujours posées le mercredi après-midi. Certes, elles n'absorbent pas toute la séance, mais elles en constituent la partie la plus vivante. Pour des raisons de commodité générale, nous avons décidé de reporter au vendredi matin les autres questions.

De fait, il est un peu curieux que la séance du vendredi après-midi survive pour un travail purement législatif. Jusqu'à présent, cette séance a été courte et je crois que nombre de nos collègues préféreraient venir le matin pour les questions orales qui les intéressent plutôt que d'allonger la séance de l'après-midi par ces mêmes questions.

Néanmoins, je pense que votre observation doit être prise en considération et la conférence des présidents ne manquera pas de se pencher sur ce problème. Pour cette semaine et la suivante, elle a cependant pris la décision que vous connaissez.

M. Charles Bignon. Je vous remercie, monsieur le président, de cette réponse.

— 4 —

POLITIQUE ETRANGERE

Déclaration du ministre des affaires étrangères et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du ministre des affaires étrangères sur la politique étrangère et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, au cours des précédents débats, j'ai exposé à l'Assemblée nationale les

grandes lignes de la politique extérieure de la France, telles qu'elles ont été définies par le Président de la République, ainsi que les étapes de sa mise en œuvre.

Mon intervention de novembre était centrée sur trois thèmes fondamentaux de cette politique : détente, Europe, dialogue, thèmes qui manifestent à la fois la continuité d'une action déterminée par les impératifs de l'histoire et de la géographie, et les adaptations qu'imposent les profondes transformations de l'environnement international. Je constatais que le bilan, à maints égards positif, de l'année 1975 pouvait, dans une mesure appréciable, être inscrit au crédit de notre pays, dont le rôle sur la scène internationale se trouvait matérialisé en décembre 1975 par la conférence sur la coopération économique internationale.

Les premiers pas sur la longue route qui doit mener du désordre actuel à un nouvel ordre politique et économique mondial ont ainsi été effectués, et cela grâce à des initiatives françaises prises de manière entièrement indépendante.

Les réserves que ces initiatives ont d'abord suscitées, les difficultés que l'action persévérante de notre diplomatie a su surmonter, les résultats enfin obtenus, montrent combien il est essentiel pour nous et, je n'hésiterai pas à le dire, pour le monde, que la France sache préserver de toute tentative d'ingérence ou de pression sa liberté de jugement et d'initiative.

L'expérience nous confirme donc dans la volonté d'indépendance nationale qui est à la fois l'objectif intangible de notre politique étrangère et la maxime d'une action extérieure conforme aux traditions d'un grand pays dont l'histoire se confond avec celle de la liberté. La France entend rester maîtresse des décisions qui engagent son destin, son destin en tant que nation, celui des valeurs intellectuelles et morales qu'elle incarne, le sort enfin et les libertés des Français.

Ce droit à l'indépendance, exclusif de toute ingérence ou domination étrangère, que nous revendiquons pour nous-mêmes, nous entendons qu'il soit reconnu à tous et que chaque peuple soit en mesure de l'exercer sans restriction.

Et si dans un monde interdépendant, rétréci par les progrès de la science et de la technique, et où nul ne peut prétendre échapper aux répercussions d'événements même lointains, l'indépendance n'est nullement exclusive des solidarités où elle trouve, au contraire, son plein épanouissement, il est essentiel que le choix de ces solidarités, qui implique le plus souvent un choix de société, soit lui aussi conforme au principe fondamental de l'autodétermination, qui seul peut fonder un ordre politique valable.

On peut espérer que la mutation profonde et irréversible que connaît l'univers marque une crise de croissance de l'humanité à la recherche de relations politiques et économiques à la fois plus stables et plus équitables. A cet égard, le processus de décolonisation, maintenant presque parvenu à son terme, et qu'il importe de parachever, en même temps que l'affirmation croissante des identités nationales, constituent un élément singulièrement positif. Mais ces progrès eux-mêmes ne sont pas sans poser de nouveaux problèmes sur différents continents, ni sans offrir des tentations aux volontés de puissance et aux idéologies, dont on voudrait être sûr qu'elles ont cessé d'être conquérantes.

Le soutien légitime aux aspirations à l'indépendance ne saurait, en tout cas, servir de prétexte à la volonté de s'assurer des avantages unilatéraux susceptibles de mettre en question les grands équilibres mondiaux.

Une autre donnée s'impose à l'analyse. La paix enfin revenue après le dénouement du drame vietnamien, cette paix relative puisque l'esprit de violence n'a, hélas, pas cessé de souffler, reste singulièrement fragile et menacée. L'équilibre de la terreur, qu'assure la parité nucléaire des superpuissances, s'il continue à exclure raisonnablement l'apocalypse, ne suffit pas, suffit de moins en moins à garantir la stabilité.

On l'avait déjà vu au Proche-Orient en 1973. D'une manière générale, la capacité de contrôle des Etats-Unis et de l'Union soviétique tend à décroître. Cela présente un aspect positif pour ceux qui, comme la France a été la première à le faire, rejettent le règne des supergrands, qui ne fonderait qu'une paix de domination et de partage du monde en sphères d'influence, mais aussi des aspects singulièrement négatifs, en raison du risque de multiplication de conflits régionaux, dont l'origine est indépendante de la rivalité Est-Ouest, mais que celle-ci peut être tentée d'utiliser ou d'exploiter.

Il convient, à cet égard, de signaler une circonstance aggravante, à savoir l'éclipse actuelle, non de la puissance des Etats-Unis, qui est intacte, mais de sa capacité d'utilisation et de manifestation sur le plan mondial, et cela alors que l'autre superpuissance est maintenant en mesure de montrer sa force sur toutes les mers du globe.

Tous ces motifs d'inquiétude sont bien sûr renforcés par le désordre des relations économiques internationales, dont la prolongation avec ses effets sur l'emploi et l'inflation menace la stabilité des sociétés démocratiques, complique les relations entre les pays membres de l'O. C. D. E., est susceptible de détériorer gravement les relations entre pays avancés et pays en développement, risque enfin d'accrediter, chez certains idéologues, la conviction que le moment est venu de tirer parti sans ménagement de la crise actuelle, dont, fort heureusement, nous sommes en train de sortir.

Bref, nous vivons dans un monde dur et dangereux, agité de profonds remous, où les développements de la politique internationale ont des incidences directes sur la vie de chacun de nous, sans qu'aucun pays ou groupe de pays puisse se flatter de pouvoir en contrôler complètement l'évolution dans le sens de ses préférences doctrinales ou de ses intérêts.

C'est dire qu'il n'est point de remède miracle et que l'élimination des sources de conflit, la recherche de rapports plus stables et plus équitables ne peut résulter que d'une constante concertation internationale, dont la France, il y a dix ans pour ce qui est de la détente, il y a un an et demi pour ce qui est du dialogue Nord-Sud, a su montrer le chemin.

Mais c'est dire aussi que la tâche est immense et les obstacles à surmonter redoutables. La progression ne peut être que lente, parfois marquée d'échecs et de déceptions.

La France, en tout cas, est fermement résolue à poursuivre son effort tenace vers le mieux dans le monde. La communauté internationale — ceux d'entre vous qui ont assisté à l'assemblée générale des Nations unies pourront en porter témoignage — apprécie hautement que notre pays, une fois de plus dans son histoire, identifie ses intérêts à la réalisation des idéaux de coopération internationale qui sont les siens.

Le premier devoir du Gouvernement, dans ce siècle de fer, est de conduire une politique qui réponde au besoin de sécurité des Français, qui garantisse notre indépendance et nos libertés.

Cette politique contient deux volets indissociables parce que complémentaires, l'effort de détente et l'effort de défense.

J'ai évoqué précédemment la contribution de la France à la consécration, par la conférence d'Helsinki, de la politique de détente dont le général de Gaulle a été l'instigateur.

Ai-je besoin de rappeler qu'après les graves tensions sur le continent européen qui ont marqué l'après-guerre il était nécessaire et conforme à l'intérêt de tous d'ouvrir la voie au dialogue entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest ?

A cet égard, les résultats d'Helsinki, qui confirment notamment les engagements antérieurs, y compris l'accord quadripartite sur Berlin, doivent être considérés comme pleinement positifs et tout à fait équilibrés.

Un débat s'est ouvert depuis quelques mois à ce sujet et on s'est demandé si certains développements récents n'étaient pas de nature à remettre en cause le processus ainsi engagé.

Sans dénier toute justification à des interrogations qui ont eu au moins le mérite de souligner le caractère indivisible de la détente, je tiens à marquer que la France est fermement résolue à poursuivre activement, de concert avec ses alliés et ses partenaires, la politique de détente, non seulement en raison de la donnée qui en est le plus solide fondement — à savoir l'absence d'alternative en cet âge nucléaire, où tout affrontement par les armes conduirait inévitablement au suicide collectif — mais parce qu'on peut beaucoup attendre du développement d'une politique de détente correctement conçue.

La France, à cet égard — le Président de la République a eu l'occasion de le souligner récemment — a une conception « indépendante » de la détente.

Cette conception est, tout d'abord, réaliste. Helsinki, en effet, n'instaure pas sur terre le jardin d'Eden : l'opposition des intérêts et des systèmes, les rivalités de puissance et d'idéologie subsistent.

Elle est, aussi, volontariste : il faut faire en sorte que le développement progressif des échanges et des contacts permette d'atténuer et peut-être un jour de surmonter les conséquences de ces oppositions.

Elle est, enfin, raisonnable : effort de longue haleine, la détente est un mouvement, une progression où tout arrêt est un recul, mais dont il faut proscrire toute impatience et toute tentative de pression sur le partenaire.

Il est clair, en effet, que la méconnaissance des principes essentiels du respect mutuel et de la non-intervention — principes qui, bien entendu, doivent jouer dans les deux sens — conduirait à bloquer l'entreprise.

Le rôle d'inspirateur joué par la France est donc bien loin d'être achevé. Notre ambition est non seulement de faire progresser l'idée de détente dans tous les domaines, mais aussi d'en authentifier la réalité par notre adhésion.

N'oublions pas, à cet égard, que la préservation de l'équilibre des forces est la base même de la politique de détente. Compromettre l'indispensable climat de sécurité dans laquelle elle doit se développer serait la condamner.

Or, cet équilibre, on le sait, repose dans les circonstances actuelles, et sans doute pour longtemps encore, non pas seulement sur la parité nucléaire des supergrands — car s'il était réduit à ce seul élément, on verrait rapidement s'établir une prépondérance due à la contiguïté géographique — mais également sur l'existence et le maintien des organisations qui, de part et d'autre, garantissent précisément la sécurité. La participation des Etats-Unis et du Canada à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, leur association au processus de détente européenne — suivant les termes mêmes de l'accord d'Helsinki — traduisent au demeurant cette évidence de fait.

Je voudrais à cet égard formuler deux remarques.

Nous venons de constater que toute atteinte et tout risque d'atteinte aux accords et équilibres existants est une menace pour la détente. On ne saurait donc contester que toute remise en question de l'Alliance atlantique et de l'engagement américain en Europe présenterait un risque de ce genre.

On m'a, dans ce contexte, posé récemment des questions au sujet de certaines déclarations. J'ai rejeté catégoriquement l'immixtion dans nos affaires intérieures que ces déclarations constituaient. Cela allait de soi. Mais j'ai, en même temps, indiqué que le Gouvernement se réservait de faire connaître sa manière de voir sur le fond, s'agissant d'un problème qui se pose bel et bien, comme certains dirigeants du parti concerné dans un pays voisin ont eu la franchise de le reconnaître.

Il appartient aux Français, et à eux seuls, de choisir les options de la France, mais ces choix doivent intervenir dans la clarté. A cet égard, nier que l'exercice de responsabilités gouvernementales par les représentants d'un parti qui n'a cessé de dénoncer l'Alliance atlantique et de récuser notre force nucléaire comporterait de sérieuses incidences sur l'équilibre des forces, donc sur la détente, serait certainement dissimuler une évidence.

Il convient, en second lieu, de souligner que les progrès de la détente dans le maintien des équilibres auront le mérite essentiel d'éviter ou de corriger le durcissement des alliances en blocs hostiles, bientôt voués à l'affrontement. A nos yeux, on le sait, les alliances ne sauraient être des blocs soumis à la direction de la puissance dominante. Aussi bien, la politique de défense de la France, dont le Gouvernement entretiendra bientôt l'Assemblée est-elle fondée sur l'indépendance inaliénable de nos moyens nucléaires, le maintien de notre liberté de décision et la fidélité à nos alliances. Nous restons alliés de nos alliés, membres à part entière d'une alliance, qui ne paraît nullement vouée au dépérissement, voire à la disparition à terme — même si certains, à des fins de camouflage, utilisent la fausse symétrie de la dissolution simultanée des organisations de sécurité de l'Est et de l'Ouest.

A ce principe du maintien des équilibres, qui a une valeur très générale — je songe à cet égard à la valeur, à nos yeux essentielle, de la politique de non-alignement yougoslave — il convient d'ajouter la très importante suggestion formulée par le Président de la République à Moscou, à savoir l'introduction de l'esprit de détente dans la compétition idéologique.

Mais l'essentiel est évidemment l'application du programme que constituent les décisions d'Helsinki, et dont nous ne cherchons à privilégier aucune partie. Dans ce programme, de par la nature même des choses, les actions concrètes relèvent plutôt de ce que l'on a appelé la deuxième et la troisième corbeille. Mais Helsinki constitue un tout.

Il s'agit maintenant de donner un contenu positif à la détente en traduisant en actes, de manière progressive, les déclarations d'intention fort précises faites par les Etats participants. Notre volonté de progrès est à cet égard tempérée de réalisme. La libre circulation des personnes et des idées ne sera pas obtenue du jour au lendemain. Mais le fait qu'elle soit posée comme objectif est déjà fort important et ne manquera pas de déterminer des évolutions positives. On est en tout cas sur la bonne voie, celle du progrès vers l'entente et la coopération. C'est la seule qui soit conforme aux intérêts des Européens, quelle que soit leur appartenance.

A nos yeux, la mise en œuvre des décisions d'Helsinki doit s'effectuer principalement dans le cadre bilatéral. C'est dans cet esprit que s'est déroulé le voyage du Président de la

République en Union soviétique. Les discussions que je viens d'avoir avec mon collègue soviétique ont, une fois de plus, confirmé que, de part et d'autre, la coopération avec l'U.R.S.S. est l'une des priorités majeures de la politique de nos deux pays répondant à l'appréciation objective des intérêts de leurs deux peuples ainsi qu'à leur volonté de paix.

Nous fêtons cette année le dixième anniversaire du voyage du général de Gaulle en U.R.S.S. La vaste et fructueuse entreprise de la coopération franco-soviétique qu'il a engagée revêt maintenant un caractère exemplaire. M. Brejnev vient d'ailleurs de le souligner récemment. Les progrès accomplis nous donnent confiance en l'avenir et nous incitent à poursuivre nos efforts communs afin que les relations entre la France et l'U.R.S.S. deviennent, dans le respect mutuel, toujours plus solides et plus profondes. C'est dans le même esprit que se développent nos relations avec tous les pays de l'Est. Je mentionne en premier lieu la Pologne — notre amie de toujours, et dont le Premier ministre est actuellement à Paris — la Roumanie, la Bulgarie, pays où je viens de me rendre en visite officielle.

Concernant ce que certains appellent « les prolongements militaires de la détente », je serai bref et me contenterai de rappeler nos appréhensions au sujet de l'exercice qui se déroule à Vienne, et qui, par les déséquilibres qu'il risque d'introduire, nous paraît plus de nature à compromettre la détente qu'à la prolonger.

Nous souhaitons cependant que les progrès de la détente et de la confiance permettent d'aborder enfin le problème du désarmement — je veux dire du désarmement réel — c'est-à-dire de l'allègement du poids des armements. Qu'il faille s'attaquer sérieusement à ce problème et soulager les peuples du fardeau et de la menace de la course aux armements, course qui entraîne de préoccupantes accumulations de moyens à l'Est de l'Europe, le Gouvernement en est profondément convaincu.

Aussi bien, notre esprit d'ouverture a-t-il été rappelé à diverses reprises, notamment au cours des entretiens du Président de la République à Moscou et, plus récemment, au cours de mes conversations avec M. Gromyko.

La France, d'autre part, est pleinement consciente de ses responsabilités de troisième puissance nucléaire. Elle estime, avec la majorité des nations, que la prolifération doit être évitée et elle agit en conséquence.

Mais, bien entendu, ceux qui approuvent la défense indépendante de la France ne peuvent lui demander de plafonner son effort nucléaire ou de souscrire des engagements qui en limiteraient le développement ou en diminueraient la valeur de dissuasion.

L'action du Gouvernement pour la paix est inséparable de son action pour l'Europe, l'Europe fondement de la prospérité de nos peuples, sauvegarde de nos libertés et de nos institutions démocratiques, gage d'un avenir pacifique fondé sur les idéaux de coopération, dont elle est à ce jour la plus parfaite incarnation.

Tâche nécessaire, la construction européenne est aussi une tâche difficile. Cela a toujours été évident. Ça l'est plus encore depuis que la Communauté européenne a été frappée de plein fouet par la crise mondiale. Jusqu'en 1973, sans trop de peine, les Etats membres avaient cheminé de concert dans la prospérité. Le bouleversement économique et monétaire qui ébranle le monde depuis trois ans porte, dans les vicissitudes de l'Europe, une part bien plus lourde de responsabilité que les divergences qui, sur tel ou tel point, peuvent exister entre partenaires européens.

Pour des raisons qui tiennent aux différences et à la plus ou moins grande capacité d'adaptation de leurs structures économiques et sociales, les pays membres de la Communauté ont été poussés par la tourmente dans des directions diverses. La disparité des situations économiques a été accentuée et l'étape initiale de l'union économique et monétaire s'est trouvée compromise, en particulier sur le plan monétaire.

Nous traversons donc une phase difficile — comment le nier ? — mais il ne faut se laisser aller ni au doute ni au découragement. Les arbres ne doivent pas nous cacher la forêt : le Marché commun a résisté à la tempête qui aurait fort bien pu l'emporter ; l'union douanière, la politique agricole commune ont résisté à la crise. La Communauté souffre, mais elle existe. La préservation de l'acquis communautaire n'en implique pas moins la reprise de la marche en avant.

La France maintient donc fermement l'objectif de l'union économique et monétaire. Elle s'attachera à la restauration, dans le domaine monétaire, d'un minimum de stabilité. Celle-ci est

en effet nécessaire au fonctionnement des politiques communes et notamment de la politique agricole, qui est et reste pour la France, mais pas seulement pour elle, un élément essentiel de la substance communautaire. Nous n'entendons pas d'ailleurs renoncer aux progrès souhaitables, et bien souvent nécessaires, dans tout ce qui peut contribuer à l'approfondissement de la cohésion de la Communauté. Je pense, bien sûr, à la politique énergétique, mais aussi aux harmonisations législatives et fiscales, à la politique régionale et au développement de la politique sociale.

La Communauté n'a toujours pas doublé le cap des tempêtes. Mais il faut se garder du renoncement des sceptiques, comme d'ailleurs des illusions des maximalistes.

La progression vers l'union économique monétaire étant provisoirement entravée du fait de l'environnement international, le Gouvernement entend faire avancer l'organisation politique de l'Europe (Applaudissements sur quelques bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Sourires sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République), d'une Europe capable de répondre aux problèmes à la fois politiques et économiques du monde moderne, capable aussi d'illustrer dans le monde ses valeurs fondamentales de tolérance et de démocratie.

Il s'agit d'une œuvre historique, complexe, difficile — mais indispensable — et à laquelle il importe que la France, qui voici un peu plus de vingt-cinq ans, lança l'entreprise, apporte une contribution décisive. C'est en fonction de cette conviction que le Gouvernement a mené depuis 1974 une action tenace et désintéressée.

Le concept d'union européenne qui avait été lancé par le sommet de 1972 n'était pas sans comporter des risques de fuite en avant ou de perfectionnisme susceptibles de réveiller les querelles théologiques du passé. Aussi la France, dans les propositions qu'elle fit à ses partenaires à l'automne de 1974, insistait-elle sur une double idée :

D'une part, la nécessité d'une approche pragmatique améliorant l'existant sans modifier le Traité de Rome ni les compétences des institutions qu'il crée ;

D'autre part, la mise en place d'un organe nouveau, le Conseil européen, où siègent les responsables suprêmes des neuf pays, seuls en mesure de faire les choix politiques engageant le destin des peuples qui composent la Communauté.

Les propositions françaises de 1974 sont, pour l'essentiel, entrées en application.

Le Conseil européen est maintenant entré dans la pratique. Il est consacré à la fois dans son existence et dans sa dénomination. Il répond à notre conviction que, dans le monde tel qu'il est, c'est de l'entente étroite des gouvernements que doit naître le progrès de la construction européenne. Cet organe permet aux neuf gouvernements soumis ensemble aux tensions puissantes du monde en mutation d'apprendre à répondre ensemble à des défis qui débordent les catégories des compétences communautaires et de la coopération politique sans que, par ailleurs, les procédures distinctes de ces deux types d'activité puissent être confondues.

Novation fondamentale donc, et qui traduit à la fois le pragmatisme et le volontarisme de notre démarche européenne.

Le Conseil européen agit depuis plus d'un an, dans des conditions qui, je crois pouvoir le dire, correspondent à l'idée que s'en faisaient le général de Gaulle et Georges Pompidou. Des réunions restreintes et secrètes, par conséquent des débats francs et efficaces. L'important est le fait même de la réunion régulière, les échanges de vues fréquents et approfondis qu'elle permet, le sentiment croissant de solidarité qu'elle fait naître. Lorsqu'il y avait des décisions à prendre, elles l'ont été : terme mis à la « renégociation » britannique, mise au point de la participation communautaire au dialogue Nord-Sud.

Aucune décision spectaculaire n'a, il est vrai, été prise à la session de Luxembourg, le mois dernier. Mais y a-t-il lieu de s'en étonner ? La discussion sur la situation économique et sociale n'avait pas pour but la prise de décision communautaire, mais la réflexion en commun afin d'éclairer l'action de chacun. Le débat sur l'union européenne et le rapport Tindemans ne pouvaient être qu'une entrée en matière et c'est d'ailleurs ce qui était prévu. L'élection au suffrage universel direct de l'Assemblée des Communautés était en revanche un sujet sur lequel une décision finale pouvait être espérée à Luxembourg. Ce ne fut pas le cas, mais ce ne fut pas le fait de la France.

Sur ce dernier point, je me contenterai de rappeler que la décision de principe de mettre en œuvre l'élection au suffrage direct prévue par l'article 138 du traité a été prise à Paris en 1974.

Sans entrer dans le détail des discussions qui se poursuivent à ce sujet depuis plus d'un an, je soulignerai quelques points essentiels.

En premier lieu, le fait que, dans les propositions françaises de 1974 et dans les décisions qui les reprennent, l'application de l'article 138 du Traité de Rome fait partie d'un ensemble dont le Conseil européen constitue à nos yeux l'élément essentiel, en tant que moteur de la construction européenne.

En second lieu, le fait que la transformation du mode de désignation des membres de l'Assemblée de Strasbourg — conformément au Traité de Rome et en restant dans le cadre de celui-ci — ne saurait comporter ou impliquer augmentation des compétences de cette assemblée. Quant à la répartition des sièges, il n'est nulle part indiqué dans le traité que le passage à l'élection directe en implique modification. Les discussions ont, en fait, montré que, si l'on ne retenait pas le principe de proportionnalité que nous avons d'abord préconisé, on entraînerait dans l'arbitraire. Aussi le Président de la République a-t-il proposé au dernier Conseil européen que l'on s'en tînt tout simplement aux chiffres fixés par les traités, chiffres qui ont fait l'objet, il y a peu d'années, d'une négociation, puis d'une ratification parlementaire dans les neuf pays de la Communauté.

Le débat sur le rapport Tindemans est, par ailleurs, à peine amorcé. Les ministres des affaires étrangères ont reçu mandat de préparer la discussion en vue du prochain Conseil européen. Il est sans doute inutile de rappeler l'ensemble complexe des propositions faites par le Premier ministre du Royaume de Belgique, qui ont été rendues publiques au début de janvier, et je ne voudrais d'ailleurs pas préjuger les résultats d'une discussion qui s'est à peine ouverte. Je me contenterai donc d'une indication très générale. Le Gouvernement reconnaît comme sienne la recommandation de pragmatisme qui domine le rapport. Il apprécie l'intérêt de diverses suggestions, notamment celles relatives à l'Europe des citoyens. Il ne pourra toutefois se prononcer qu'après un examen détaillé des dispositions très diverses que contient le rapport, dont certaines appellent de sa part de fortes réserves.

D'une manière générale, le Gouvernement estime qu'il faut s'en tenir à l'axe de progression que nous jugeons seul efficace et à l'approche pragmatique, que M. Tindemans déclare vouloir adopter. Notre conviction est que l'union européenne se fait, jour après jour. En fait, elle a déjà commencé à se réaliser, à l'intérieur par le développement des échanges, la multiplication des contacts, les liens de plus en plus solides tissés entre nos pays ; à l'extérieur, par le rôle croissant reconnu à la Communauté dans le concert mondial. Aux yeux de tous les pays, développés ou en voie de développement, aux yeux mêmes de ceux qui prétendent longtemps ne pas la voir — je veux dire les pays de l'Est européen — l'Europe des Neuf existe, Europe dont nous espérons bien, d'ailleurs, qu'elle ne se limitera plus très longtemps à neuf Etats et qu'elle s'ouvrira aux pays démocratiques qui le souhaiteront.

Tel est le cas de la Grèce, dont la candidature a été retenue à notre demande, sans imposition d'une quelconque période probatoire. Tel sera, probablement, le moment venu, le cas de pays amis comme l'Espagne, dont la France observe avec attention et sympathie l'évolution...

M. Claude Roux. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. ...ou le Portugal.

Ainsi se construit l'Europe, et de solides motifs de confiance l'emportent donc sur les raisons d'inquiétude. L'Europe progresse en dépit des difficultés et les obstacles seront progressivement surmontés si, à la détermination des membres de notre Communauté, détermination qui pour la France est sans faille, s'ajoute la volonté de rester sur le terrain du réalisme politique. Quand la route devient difficile, ce n'est pas le moment de changer de tableau de bord et l'application du Traité de Rome — sans soustraction ni modification — doit rester la règle d'une action résolue en vue de la poursuite de la construction européenne et de l'émergence dans ce monde instable d'une Europe européenne, pôle de stabilité et de progrès. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Assurer la paix, c'est bien sûr aussi pour la France assumer pleinement ses responsabilités internationales dans cette sphère d'intérêt direct qu'est le bassin méditerranéen, au sein de cette zone de coopération privilégiée qu'est le continent africain, enfin, conformément à la vocation de sa politique, sur le plan mondial.

Je voudrais, dans ces trois domaines, faire brièvement le point.

Le Gouvernement aura l'occasion, au cours du débat sur la défense, de marquer l'intérêt vital qu'il porte à la paix et à la stabilité en Méditerranée où notre flotte est maintenant présente.

Dans le bassin méditerranéen, Chypre demeure toujours un sujet de vive inquiétude. La France, qui a maintenu dès l'origine, et qui entretient un contact constant et direct non seulement avec les autorités chypriotes, mais aussi avec ces deux pays amis et alliés que sont la Grèce et la Turquie, a assigné à son action un objectif précis : faire en sorte que le dialogue soit renoué et se poursuive entre les deux communautés en vue d'aboutir à une solution permettant une coopération sur une base équitable au sein de l'Etat chypriote, dont il importe de préserver la souveraineté.

M. Claude Roux. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous nous sommes employés discrètement à ces fins. Je ne peux pas évoquer publiquement les démarches que nous avons faites. Je veux cependant indiquer ce que nous avons dit à nos interlocuteurs.

Nous leur avons dit que la procrastination fait courir de grands risques. Elle doit cesser. La procédure ne doit pas l'emporter sur le fond. Il faut s'attaquer à l'élaboration d'un compromis d'ensemble qui permettra à Chypre de connaître à nouveau la paix. La France, en ce qui la concerne, continuera sans relâche à agir dans ce sens.

Au Proche-Orient, une guerre larvée continue à menacer l'ensemble de la région. Depuis plusieurs mois, les choses n'ont guère évolué dans ce domaine et aucun progrès n'a été fait dans la voie d'un règlement de paix. Les tentatives de négociation semblent bloquées, alors même que les troubles en Cisjordanie occupée soulignent, s'il en était besoin, la précarité de la situation et la nécessité de progresser vers le règlement global dont la France n'a cessé de souligner l'urgence.

J'ai déjà exposé devant l'Assemblée nationale longuement et à plusieurs reprises les trois conditions essentielles qui, à nos yeux, devraient être remplies. Je ne crois pas indispensable aujourd'hui d'y revenir. Je veux seulement rappeler que nous sommes prêts, comme nous l'avons déjà dit, à apporter, le moment venu, notre contribution.

Quand on parle actuellement du Moyen-Orient, c'est évidemment vers le drame libanais que se tournent les regards. La France a, à l'égard du Liban, un devoir essentiel : prévenir l'éclosion d'un pays qu'elle a contribué à créer, auquel elle est attachée par tant de liens et dont l'indépendance et l'intégrité sont si évidemment les éléments indispensables de l'équilibre et de la stabilité de la région, dans son ensemble.

Ce devoir et les sentiments de profonde amitié qu'inspire le Liban à la France et aux Français, ont suggéré une action souvenue discrète, mais persévérante, qui se poursuit depuis près d'un an. Tous les Libanais ont apprécié les efforts, qu'ils savent désintéressés, de la France en vue du rétablissement de la paix civile et aux fins de favoriser la recherche d'une solution politique qui, évidemment, n'appartient qu'à eux seuls.

La mission effectuée à la fin de l'année dernière par M. Couve de Murville avait produit des résultats positifs qui ont été malheureusement remis en cause presque aussitôt par des extrémistes des deux bords. Celle effectuée le mois dernier par M. Georges Gorse au Liban et en Syrie, dans des conditions également très difficiles, a contribué aux premiers résultats politiques qui avaient pu alors être enregistrés.

Depuis lors, on le sait, la situation s'est à nouveau aggravée et reste particulièrement précaire. N'oublions pas cependant qu'il est essentiel de ne pas remettre en cause le processus politique qui doit aboutir à la désignation d'un nouveau président de la République.

Le Gouvernement français sera prêt, en ce qui le concerne, à aider dans toute la mesure de ses moyens le nouveau chef de l'Etat libanais à mener à bien la tâche immense qui l'attend, c'est-à-dire à reconstruire un pays ravagé et à rebâtir un Etat ruiné.

Le problème majeur auquel les nouvelles autorités auront à faire face reste celui de la sécurité. La France, cela a déjà été indiqué, ne se déroberait pas si tous les responsables, si toutes les parties au conflit libanais, lui demandaient de participer à l'établissement sur place de dispositions de sécurité dont l'objet serait, après la cessation des combats, d'assurer l'indépendance du nouveau départ de la vie politique libanaise dans l'unité fondamentale où doivent se rassembler tous ceux qui, avec leur diversité, composent ce pays.

Avec les pays du Maghreb, la France a poursuivi sa politique d'active coopération dans le respect de la souveraineté et des options de chacun. Les visites du Président de la République en Algérie, au Maroc et en Tunisie ont confirmé la solidité des

liens qui nous unissent à ces pays. Nous entendons poursuivre avec eux une politique d'amitié active, qui, croyons-nous, correspond à leurs intérêts comme aux nôtres. Dans ce contexte, je voudrais également mentionner la visite que le Premier ministre a effectuée en Libye, pays avec lequel nos rapports, notamment économiques, se développent de manière positive. Il n'est, bien sûr, pas en notre pouvoir de prévenir les divergences d'appréciation que peut susciter tel ou tel développement régional auquel nous n'avons aucune part. Nous souhaitons ardemment, quant à nous, que ces rapports soient conformes aux intérêts de la paix et de la stabilité dans la région. La France, en effet, ne songe qu'à favoriser l'entente entre les pays du Maghreb.

A ce propos, je voudrais redire que nos dispositions d'esprit à l'égard de l'Algérie, sont toujours celles que M. le Président de la République a eu l'occasion d'exposer publiquement et en privé en toute clarté au Président Boumedienne lors de son voyage à Alger, il y a un an. Que, dans le cours des événements, surgissent des difficultés ou des malentendus, comme cela vient d'être le cas à propos du Sahara occidental, il appartient aux hommes responsables de les surmonter ou de les dissiper. Nous nous y employons pour notre part dans le présent, et nous nous efforcerons de les prévenir, pour l'avenir.

Directement concernée par le bassin méditerranéen, la France ne l'est pas moins par l'ensemble du continent africain.

Est-il besoin de rappeler que l'Afrique a connu, au cours des vingt dernières années, de prodigieuses transformations et qu'elle est appelée à occuper une place croissante sur la scène internationale ? Notre attitude à son égard n'a pas varié. Elle est exempte de toute arrière-pensée et peut être décrite en termes simples : la France respecte non seulement l'indépendance et la souveraineté de ces Etats, mais aussi leurs options fondamentales. Nous entretenons avec tous des relations diplomatiques et s'il y avait dans ce tableau une lacune elle a été réparée l'an dernier par le rétablissement de rapports normaux avec la Guinée. S'agissant, d'autre part, des anciens territoires portugais qui ont accédé à l'indépendance en 1975, nous venons d'envoyer un ambassadeur au Mozambique et avons fait connaître au Gouvernement de l'Angola notre disposition à établir avec lui des relations diplomatiques. Nous ne formons qu'un seul vœu pour tous ces Etats, celui qu'ils puissent construire leur avenir en toute indépendance.

La France ne recherche aucune zone d'influence d'aucune sorte, notion qu'elle récuse, ici comme ailleurs. Elle estime qu'en Afrique le principe de l'autodétermination et la règle de la majorité doivent prévaloir. Elle considère enfin qu'il est indispensable que les Africains puissent régler entre eux leurs problèmes sans ingérence extérieure.

MM. André Bettencourt et Jean Brocard. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Cette coopération, à bien des égards exemplaire, loin d'être figée, évolue et s'adapte aux situations nouvelles. Aussi, pour répondre aux vœux d'un certain nombre d'Etats africains, avons-nous révisé les accords qui nous liaient à eux.

La transformation de nos relations s'est ainsi opérée de façon naturelle avec le temps et n'a fait que contribuer au renforcement des liens que créent entre eux et nous des affinités culturelles et humaines particulières. La prochaine conférence franco-africaine des chefs d'Etat, qui va se réunir à Paris le 10 mai et qui fait suite à celle de Bangui de 1975, en sera un nouveau témoignage après celui, particulièrement éclatant, qu'apporte en ce moment la visite à Paris du Président Houphouët-Boigny.

Nous déplorons, en revanche, les tensions qui subsistent en Afrique australe, tensions dont les répercussions possibles ne sauraient être sous-estimées.

En Rhodésie, nous attendons que s'accomplissent les transformations nécessaires, c'est-à-dire l'avènement d'un régime fondé sur le gouvernement de la majorité, dans les délais les plus rapides. Ainsi pourraient être épargnées à cette partie de l'Afrique les conséquences funestes des tensions qui y persistent aujourd'hui.

Notre représentant aux Nations unies s'est exprimé, il y a un mois, sur ce sujet au conseil de sécurité en joignant son vote à ceux de tous les autres membres du conseil lors de l'adoption d'une résolution élargissant les sanctions contre la Rhodésie.

Je voudrais également rappeler la résolution du même conseil condamnant à nouveau, de la manière la plus formelle, l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud. Il est impératif qu'en Namibie des élections libres se tiennent le plus rapidement possible et que le gouvernement de l'Afrique du Sud accorde l'indépendance à ce territoire.

Il est temps que le gouvernement sud-africain prenne dans ce domaine, comme dans celui de l'apartheid, les mesures qui s'imposent.

Au nombre des règles qui doivent prévaloir en Afrique, je citais, il y a quelques instants, celle de l'autodétermination des peuples. Fidèle lui-même à ce principe, le Gouvernement a décidé d'appeler par la voie d'une consultation démocratique la population du territoire français des Afars et des Issas à se prononcer sur son avenir. Si elle exprime le vœu de voir ce territoire accéder à l'indépendance, le Gouvernement en prendra immédiatement acte. Il ne cherchera à conserver dans le nouvel Etat aucun avantage économique, politique ou stratégique, mais sera naturellement disposé, si celui-ci le désire, à lui apporter son aide et sa coopération, y compris dans le domaine de l'assistance militaire.

Les Etats voisins et les organisations régionales concernées ont une grande responsabilité à assumer, pour assurer la paix une fois que ce territoire aura acquis la souveraineté internationale. Nous avons fait appel au sens des responsabilités et à la sagesse des uns et des autres pour que ce changement s'opère dans l'ordre et la dignité.

L'action persévérante et constructive de la France dans les régions qui lui sont proches n'exclut pas, bien au contraire, sa présence et son rayonnement au-delà des deux cercles que je viens de décrire.

Nous ne serons absents, ni économiquement ni culturellement de l'Asie du Sud-Est, où prévaut une situation entièrement nouvelle.

La mission qui s'est rendue à Hanoi, en novembre dernier, a commencé de porter ses fruits : les problèmes légués par le passé trouvent progressivement leur solution, et du même coup, s'ouvrent certaines perspectives au développement d'une coopération que les autorités du Viet-Nam réunifié nous disent souhaiter.

J'ai pu, par ailleurs, la semaine dernière, constater avec mon collègue indonésien notre commune volonté de donner une impulsion nouvelle à nos échanges.

Nos rapports avec le Japon, notre partenaire dans les réunions des pays industrialisés et dont les problèmes sont, à bien des égards, analogues aux nôtres, sont cordiaux et étroits.

Nos relations avec la Chine, où je me suis rendu l'année dernière, ont, naturellement, une place correspondant au poids sur l'échiquier mondial d'un immense pays qui a, comme nous, le souci de préserver son indépendance et son identité nationales.

De même, la France développe-t-elle activement ses relations avec les pays d'Amérique latine, poussée dans cette voie par l'ancienneté de ses liens avec les peuples de ce continent, par la concordance aussi, chaque jour plus affirmée, de ses positions avec celles de ces Etats. Le rôle de tout premier plan joué par le Venezuela et le Brésil à la conférence sur la coopération économique internationale en fournit un témoignage éclatant.

Je voudrais à cet égard relever l'importance que revêt à nos yeux notre coopération avec le Brésil et le développement des relations avec cet immense pays dont le poids dans les affaires interaméricaines et mondiales ne cesse de croître.

Les résultats positifs de la visite que vient de faire le président Geisel en France, à la suite du voyage que j'ai effectué en compagnie de M. Barre à Brasilia, en sont l'illustration.

A l'égard des pays latino-américains, s'applique également avec détermination un effort particulier de redéploiement de la coopération culturelle, scientifique et technique.

Comment ne pas rappeler à cet égard que la France est présente aussi dans le monde grâce à l'activité des Français et au rayonnement de la langue française.

M. Xavier Deniau. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. La francophonie découle de la conviction que la langue française n'est pas le bien exclusif de la France, mais le bien de tous ceux qui l'utilisent. A la France et aux Etats francophones d'Afrique sont donc venus se joindre volontairement les pays, tels que le Canada, avec une mention particulière pour le Québec, la Belgique, Haïti, l'île Maurice, demain peut-être la future république des Seychelles, qui ont estimé de leur intérêt de participer, sur un pied de parfaite égalité, à cette grande entreprise humaine qu'est la francophonie.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Bien entendu, la France prend une part active aux travaux de toutes les associations francophones comme l'association des universités partiellement ou entièrement de langue française, comme l'association internationale des parlementaires de langue française dont l'assemblée

générale vient de se tenir à New York, avec un succès remarquable, et comme l'agence de coopération culturelle et technique. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Les Français de l'étranger constituent également un facteur capital du rayonnement économique et culturel de notre pays dans le monde. Aussi le Président de la République et le Gouvernement ont-ils décidé de prendre des dispositions en conséquence.

Il est normal que nos compatriotes soient particulièrement soucieux de conserver les liens les plus étroits avec la vie française. Vous le leur avez permis sur le plan politique en adoptant la loi qui leur permettra de voter dans nos ambassades et consulats pour les grandes consultations nationales. Le même souci s'applique évidemment au domaine des avantages sociaux et à celui de la scolarisation de leurs enfants. Une commission présidée par l'un d'entre vous, M. Bettencourt, et à laquelle participe également avec la haute compétence et le dévouement qu'on lui connaît M. Louis Joxe, a été créée pour examiner ces problèmes. J'attends avec intérêt ses propositions qui constitueront la base des efforts du Gouvernement en faveur de la présence française à l'étranger au cours du VII^e Plan.

Assurer la paix enfin, c'est mettre un terme, ou plutôt contribuer à mettre un terme au désordre des relations économiques internationales, lui-même lié aux transformations politiques de ce monde en devenir, et dont les effets peuvent être dangereusement multiplicateurs sur les tensions que je viens d'évoquer.

La France, à cet égard, a montré le chemin en appelant au dialogue entre les pays industrialisés et les pays en développement en soulignant la nécessité d'instaurer entre eux des rapports nouveaux, prenant dûment en considération les intérêts beaucoup plus complémentaires que contradictoires des uns et des autres. Soulignons que si le monde ne retrouve pas un minimum de stabilité et un terrain d'entente et de coopération entre le nord et le sud de la planète, il n'y aura plus de progrès ni de prospérité pour personne.

Je ne revendiquerai pas sur les difficultés que nous avons dû surmonter pour mettre en route ce grand dessein, difficultés dont quelques-uns, sur les bancs de cette assemblée, se sont trop vite réjouis. Je rappellerai cependant notre objectif tel que je l'ai défini l'année dernière : créer une structure de dialogue capable de résister aux lenteurs et aux difficultés inhérentes à la mise en place progressive d'un nouvel ordre économique mondial et me bornerai à une constatation.

Un résultat essentiel est acquis, et acquis grâce à la France. La dérive fatale vers un nouveau clivage du monde en blocs hostiles est désormais arrêtée.

La conférence sur la coopération économique internationale se poursuit à Paris. Les quatre commissions, de l'énergie, du développement, des matières premières et des questions financières ont travaillé dans une atmosphère bien différente de l'âpreté des débats antérieurs. Les hauts responsables économiques des pays concernés ont appris à se connaître, à mieux comprendre les problèmes des uns et des autres, à constater parfois la complémentarité de leurs intérêts. Cela seul est déjà un gain appréciable.

S'agissant d'un débat en fait planétaire, des difficultés étaient évidemment à prévoir quand on aborderait la discussion sur le fond. Qu'elles aient surgi à la fin de la troisième session des commissions n'est pas pour surprendre et n'autorise aucune conclusion pessimiste.

La France est en tout cas convaincue que des progrès concrets seront possibles dès lors que seront délimitées les zones d'accord.

Bien sûr, ces progrès dépendent surtout d'une disposition commune à la compréhension mutuelle. Ils dépendent de la capacité que montreront les pays industrialisés de passer des intentions aux actes. Ils dépendent aussi de la capacité que manifesteront les pays en développement d'ajuster leurs demandes aux réalités économiques. Les uns ne doivent pas s'abriter derrière le prétendu libre jeu des lois du marché pour se refuser à toute organisation des marchés des produits de base ; les autres ne peuvent se contenter d'exiger une indexation automatique de leurs exportations. Si entre ces deux conceptions extrêmes, personne n'accepte de jeter un pont, le dialogue risque de s'enliser.

Aucun des pays participants — j'en suis sûr — ne se résignera de bon cœur à une telle issue, qui annulerait un gain essentiel de la politique internationale. Aussi ai-je bon espoir que se dessineront peu à peu des zones de compromis auxquels la France, de par l'influence dont elle dispose, tant au sein de la Communauté européenne qu'en dehors de celle-ci, entend apporter une active contribution. Nous avons fait et continuerons à faire tout ce qui dépend de nous pour assurer à cette grande entreprise, qui ne saurait rester sans lendemain, un résultat positif.

Voilà, mesdames, messieurs, ce qu'a été, au cours des six mois écoulés, la politique de la France. La France a joué le rôle et tenu le rang qui lui reviennent et que le monde attend d'elle.

Comment contester la contribution que notre pays continue d'apporter à la construction européenne ?

Comment contester le caractère positif de son action dans le bassin méditerranéen ?

Comment contester la part majeure que nous avons prise dans le développement du processus de détente en Europe ?

Comment contester que la France a été le pionnier de l'instauration d'un dialogue entre le nord et le sud de l'univers ?

Dans une situation mondiale complexe dont les difficultés ne sauraient lui être imputées et dont elle a, à diverses reprises, contribué à atténuer les risques, la France exclut résignation, alignement et repli sur soi. Elle n'entend ni s'en remettre à d'autres du soin d'assurer sa sécurité et sa prospérité, ni renoncer à faire prévaloir partout dans le monde la concertation et la conciliation sur l'affrontement et la violence. C'est au service des indépendances, et d'abord de la nôtre, que doivent être mises les solidarités internationales et la progression vers un ordre plus stable et plus équilibré. Telle est l'ambition de la politique de la France. Tel est l'objectif que le Gouvernement entend poursuivre avec foi, persévérance et ténacité. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Le débat a été organisé.

L'ordre et la durée des interventions ont été affichés.

La parole est à M. Couve de Murville, premier orateur inscrit.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre, une fois n'est pas coutume : je commencerai mon intervention par un compliment. Il sera pour vous féliciter de la manière dont ce débat a été prévu et organisé. C'est la première fois depuis des années qu'il n'a pas été nécessaire de longtemps insister pour qu'il ait lieu. Vous avez vous-même proposé une date dès avant la reprise de nos travaux, et une date qui ne se situait pas, comme trop souvent, dans les derniers jours de la session.

Prenons-en acte avec satisfaction et souhaitons qu'il s'agisse d'un pas vers une meilleure organisation des travaux de notre assemblée.

Notre précédente discussion sur la politique étrangère avait eu lieu en octobre de l'année dernière à l'occasion du vote de votre budget. De nombreuses et sévères critiques avaient alors été formulées de tous côtés, tant il était patent que les crédits prévus étaient insuffisants pour assurer un fonctionnement normal de vos services. La situation, hélas ! ne s'est pas modifiée. C'est pourquoi je crois indispensable de relancer un cri d'alarme, alors qu'il en est encore temps, c'est-à-dire à une époque où le budget de l'an prochain n'est pas encore arrêté. Il serait une fois de plus trop tard lorsque nous aurons à en débattre à l'automne.

Cet appel s'adresse, au-delà de votre personne, monsieur le ministre, au Gouvernement dans son ensemble. Celui-ci a pris conscience d'une situation analogue dans le domaine de la défense et il a décidé d'y porter remède. Nous sommes ici nombreux à nous en féliciter. Qu'il fasse maintenant le même examen de conscience pour nos affaires étrangères, car c'est aussi un problème national de première importance. Les incidences financières en seraient bien modestes, ce qui n'est pas le cas pour les armées. Je sais que la nécessité de contenir l'inflation oblige dorénavant à maintenir un strict équilibre financier. J'en suis bien d'accord. Mais on ne peut pas penser que cela rende impossible un ajustement qui serait véritablement infime par rapport au total de la masse budgétaire.

Que cet effort indispensable soit accompli, que, d'autre part, il vous soit donné de reprendre fermement en main l'ensemble de nos rapports avec les pays étrangers dans tous les domaines, notamment en modérant l'ardeur de vos collègues du Gouvernement à entreprendre, chacun pour son compte, voyages et négociations — cela est un problème de tous les temps et de tous les pays : alors la politique extérieure de la France pourrait s'affirmer dans un monde qui, autant que jamais, est tourmenté et où notre voix doit se faire entendre.

Je dis : un monde tourmenté, et, naturellement, je pense d'abord au grand problème qui conditionne tout depuis trente ans, celui des rapports entre l'Ouest et l'Est, ce qui veut dire aussi l'affrontement et la connivence entre Washington et Moscou, ainsi que nos rapports avec les deux géants.

Depuis dix ans nous vivions dans la détente, voire l'entente et la coopération. Brusquement, tout semble remis en question. On recommence à parler un peu partout, comme aux temps héroïques de la guerre froide, des graves menaces qui pèsent sur

l'Occident, du péril totalitaire, du besoin de resserrer les rangs, c'est-à-dire de réaffirmer le rôle protecteur et dirigeant des Etats-Unis.

Ce retournement se fonde sur ce qui paraît à certains une évolution nouvelle et inattendue de l'Union soviétique. Je veux dire non seulement un renouveau de militantisme à travers le monde, mais surtout l'expansion impressionnante de sa force militaire. Cela est vrai, mais nullement nouveau. Voilà trente ans que la Russie poursuit son chemin vers l'état de super-puissance à l'échelle mondiale, c'est-à-dire à l'échelle des Etats-Unis. Peut-être est-ce la prise de conscience du fait qu'elle y est maintenant parvenue qui explique le retournement dont je parlais.

On peut se demander toutefois si ce n'est pas bien davantage la crise américaine qui est à l'origine de ce retournement, telle qu'elle est apparue à travers la défaite au Viet-Nam et l'incroyable affaire du Watergate. La crédibilité des Etats-Unis à travers le monde en a été sérieusement atteinte. Surtout, la perte de confiance en ses dirigeants du peuple américain, concrétisée chaque jour par les prises de position systématiquement négatives du Congrès de Washington, a conduit à une sorte de paralysie du pouvoir. Et celle-ci se prolonge à la faveur d'une interminable campagne électorale.

Tout cela, côté force soviétique, côté crise américaine, est vrai et spectaculaire. C'est ce qui impressionne les opinions publiques. La politique intérieure aidant — et elle ne se manifeste pas qu'aux Etats-Unis — il en résulte ce retour en arrière quasiment instinctif dont je parlais et qui semble poser en termes de tension plutôt que de détente le problème des rapports entre l'Est et l'Ouest.

Comme toujours, il faut chercher au-delà de l'immédiat et de l'émotionnel. Qu'y a-t-il en réalité de fondamentalement changé, par exemple depuis mai 1972 et les accords Brejnev-Nixon qui inauguraient la lune de miel russo-américaine ? Rien à coup sûr pour l'essentiel, c'est-à-dire pour l'équilibre mondial des forces, lequel est un équilibre nucléaire. Rien non plus dans les intentions profondes des deux géants, qui sont avant tout de ne jamais en venir aux affrontements périlleux, donc de se ménager en respectant chacun la zone attribuée à l'autre.

Relisez ce qu'en dit M. Kissinger, lequel peut avoir ses défauts mais a au moins le mérite de la franchise, fût-elle brutale : « La réalité toute simple est que, puisque l'Union soviétique s'affirme comme super-puissance, nous sommes condamnés à la coexistence... La détente est une amélioration de nos relations à long terme avec une super-puissance avérée. C'est un problème auquel tout président américain devra faire face, quel que soit son nom. »

Nous voilà éclairés sur ce qui se passera lorsque, l'an prochain, après son élection présidentielle, l'Amérique se trouvera à nouveau dotée d'un gouvernement au vrai sens du terme, c'est-à-dire capable d'agir. A nous d'en tirer dès à présent les conclusions pour ce qui concerne notre propre politique, en premier lieu nos rapports tant avec l'Union soviétique qu'avec les Etats-Unis.

Du côté de Moscou — vous nous en avez parlé, monsieur le ministre — c'est la continuité qui prévaut à en juger par le récent séjour à Paris de M. Gromyko venu en témoigner après les péripéties que l'on avait connues l'automne dernier. L'Union soviétique tient sans doute à montrer qu'en dépit de ses difficultés actuelles avec Washington, lesquelles sont aussi des péripéties, le fond des choses ne s'est pas modifié. La France, pour sa part, a évidemment intérêt à marquer qu'elle demeure une puissance européenne digne de ce nom et que son intérêt continue aussi à être de développer avec tous les pays du continent des rapports de coopération dans un esprit de paix.

Du côté de Washington, après le Viet-Nam et Watergate, avec la crise économique et les crises du dollar, sans doute y a-t-il eu pendant un temps une éclipse américaine qui a apporté quelque argument aux sempiternelles billesées du retour à l'isolationnisme. Ce temps est bien passé. C'est d'un retour en force qu'il s'agit maintenant.

Ce retour en force s'est marqué d'abord sur le plan monétaire, non pas à l'échelle de l'Europe, mais à celle du monde occidental tout entier. La conférence de la Jamaïque en 1975 a mis un terme final aux controverses en cours depuis que le dollar avait cessé d'être convertible en or. L'Amérique a obtenu satisfaction sur toute la ligne. Les monnaies continueront à fluctuer. Aucun étalon objectif ne les définira plus. Le dollar, qui, du consentement général, ne se définit dorénavant que par lui-même, restera et même sera de plus en plus la monnaie universelle.

La France, qui défendait encore des vues différentes, y renonce, après ses partenaires européens. Peut-être a-t-elle pensé qu'elle n'avait aucune chance de les faire prévaloir. Cela est vrai pour le moment. Mais il est vrai aussi que la maladie des monnaies n'est nullement guérie, que par conséquent la crise qu'elle a engendrée est toujours là...

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. ... avec ses alternances de relance et de dépression, et qu'il faudra bien un jour, pour en finir, prendre le mal à ses racines, c'est-à-dire guérir les monnaies. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Sur un plan strictement européen, le retour en force de l'Amérique se marque surtout sur le plan politique. Voyons encore ce qu'en dit le docteur Kissinger. Il n'est pas mécontent de ses alliés : « L'Europe occidentale continue de constituer l'épine dorsale de notre politique étrangère. Là, nous réussissons à merveille. La fréquence et l'intérêt de nos consultations mutuelles ne cessent d'augmenter. A présent, les échanges de vue sérieux que nous avons avec elle ont atteint un degré qui dépasse tout ce qui avait été fait ces quinze dernières années. Le temps où l'Europe cherchait à se définir elle-même est révolu, du moins provisoirement. Nous sommes maintenant plus près du *partnership* atlantique que nous avons projeté durant « l'année de l'Europe » en 1973. »

Tout va donc bien pour le secrétaire d'Etat quant à la politique étrangère des nations d'Europe occidentale. Le point noir — tenez-vous bien — c'est leur politique intérieure et il le proclame sans ambages. C'est le danger de voir les partis communistes arriver ou participer au pouvoir dans certains pays, dont le nôtre. Rarement on avait vu affirmer de telles choses avec tant d'éclat et moins de détours. (Applaudissements sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Faisons, bien entendu, la part — et elle est grande — des besoins de la campagne électorale américaine. Admettons aussi que tout Etat a le droit d'adapter son comportement vis-à-vis de ses alliés ou de ses adversaires en fonction de ses intérêts, y compris du jugement qu'il porte sur leur politique, encore que jamais on ne l'ait vu étalé de la sorte au grand jour.

Reconnaissons enfin qu'admonestations et mises en garde s'adressent d'abord aux partis appelés à décider une alliance gouvernementale avec les communistes, tels la démocratie chrétienne en Italie ou le parti socialiste en France. A ces partis d'abord de réagir contre elles, à leur façon, les négligeant, y conformant leur conduite, allant s'en expliquer, voire se justifier.

Cela dit, sur le plan général, il en résulte forcément un malaise, y compris parmi ceux, dont je suis, qui ne désirent nullement voir les communistes participer au gouvernement de notre pays. Nous ne pouvons donc approuver de telles interventions. Il est vrai — je me réfère à un lointain passé — que nous avons connu jadis d'autres menaces d'une revision déchirante !

Sur un second point, par contre, M. Kissinger a malheureusement bien raison. C'est lorsqu'il affirme — je l'ai déjà cité — que le temps est révolu où l'Europe cherchait à se définir elle-même. Même en faisant la part de l'autosatisfaction, sa lucidité est ici totale. (Sourires sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Voilà dans un raccourci saisissant le tableau des faiblesses, des désaccords et, pour tout dire, de l'impuissance que les Européens étalent à la face d'un monde qui, naguère, les prenait au sérieux et aujourd'hui, hélas ! a tendance à en sourire.

Depuis la conférence de La Haye, en 1969, la Communauté européenne prétend avoir organisé la coopération politique entre ses membres, la coopération en vue de définir une politique, donc d'affirmer sa personnalité, de prendre des positions qui soient autre chose que l'affirmation de banalités et platitudes, bref, de s'engager vers l'action. Définir ainsi les objectifs, c'est, hélas ! souligner que rien n'a été fait. Et si rien n'a été fait, c'est qu'en dehors de la France nul ne s'en soucie.

Certes — et vous l'avez rappelé, monsieur le ministre — le Conseil européen a été constitué et c'était, dans notre esprit, pour sortir de ce néant. Mais, même au plus haut niveau, les constantes nationales demeurent : souci des petits de ne prendre aucune responsabilité autre que celle de se défendre contre les grands, volonté de ceux-ci — encore une fois France mise à part — de n'avoir pas une politique propre qui risquerait de les rendre distincts de l'Amérique. Et voilà pourquoi, monsieur le ministre, « votre fille est muette ». (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

On l'a bien vu l'autre mois à Luxembourg !

Alors, comme à l'accoutumée, faute d'une volonté politique et d'une volonté d'action, on fait comme si les procédures en tenaient lieu. C'est tout l'esprit du document dénommé Rapport Tindemans comme du projet d'élection directe de l'Assemblée de Strasbourg.

Du premier, je n'ai rien à dire, car il est déjà tombé dans une trappe. (*Rires et applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Quant au principe du suffrage universel, nul évidemment ne formulera d'opposition. Mais à quoi l'appliquer, c'est tout le problème et nous entrons de plain-pied dans les équivoques des institutions européennes. Supranationales pour les uns, c'est-à-dire fondées sur la règle de la majorité, confédérales pour les autres, c'est-à-dire nécessitant l'accord de tous.

La France — je crois que vous l'avez confirmé tout à l'heure, monsieur le ministre — appartient à la seconde école, car elle lui paraît la seule réaliste et la seule compatible avec notre existence nationale.

Grande-Bretagne mise à part, qui possède l'art de l'ambiguïté, ils s'accrochent joyeusement des règles que nous avons imposées naguère. Qui a jamais entendu parler d'un commencement d'application de la résolution prise il y a déjà quelques temps d'en revenir autant que possible, au Conseil de Bruxelles, aux décisions de la majorité ?

Cela étant, comment se présente l'élection de l'Assemblée de Strasbourg au suffrage universel ? Pour le Gouvernement français — et je l'en remercie — rien ne devrait changer des attributions de cette assemblée. Organe consultatif elle est, organe consultatif elle demeurerait, plus quelques attributions budgétaires.

Pour nombre de nos partenaires, en revanche, elle débordait vite son statut actuel, elle deviendrait un organe politique dirigeant et recevrait des pouvoirs législatifs. Autrement dit, ceux-là veulent se lancer dans l'aventure au moment même où le Conseil européen piétine.

Nous voilà de nouveau en pleine équivoque. Et je ne parle pas des questions relatives à une élection proprement dite — nombre de représentants de chaque Etat, système de suffrage et ainsi de suite — questions qui semblent cependant être les seules dont les Neuf, à l'heure présente, se préoccupent. Dérisoires elles sont en réalité, face au grand problème politique qui se cache derrière et dont nous ne savons rien.

Ce problème, je le pose maintenant. Il doit être débattu à fond entre les partenaires avant que notre assemblée puisse porter un jugement sur ce projet d'élection. En attendant, que le Conseil européen parvienne à s'affirmer et qu'apparaissent les premiers linéaments d'une politique européenne : alors l'Assemblée de Strasbourg pourrait au moins procéder, sur une base réelle, à quelques discussions politiques.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Quand je parle de définir une politique européenne, je pense immédiatement à cette grande conférence, dite Nord-Sud, entre pays industriels et pays du tiers monde, dont on a beaucoup parlé naguère parce que la France, fort heureusement, en avait pris l'initiative.

Or cette conférence est entourée, depuis qu'elle a commencé effectivement, d'un étrange silence. Silence brusquement rompu, voilà quelques jours, par l'annonce dans la presse que six mois de discussions avaient conduit à un conflit grave entre les pays sous-développés et les pays industriels, surtout certains de ces derniers, et que ce conflit allait se manifester au grand jour à la réunion de la Cnuccd — la conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement — qui vient de s'ouvrir à Nairobi.

Où donc est l'Europe dans tout cela ? Je dis l'Europe puisque la France a accepté de ne pas participer à la conférence en tant que telle, qu'elle est représentée par la Communauté, donc hors d'état d'exprimer une position qui lui soit propre.

Quelles sont les positions de cette Communauté, par exemple sur le conflit que je viens d'évoquer ? Quelles positions ont été définies par les Neuf sur l'ensemble des problèmes traités ? C'est une nouvelle question que je vous pose, monsieur le ministre. Nous n'avons jamais entendu parler à ce jour que d'une seule discussion à Bruxelles, à propos de l'énergie. C'est la discussion provoquée par les Anglais, venant après les Américains, pour l'établissement d'un prix minimum du pétrole, conception au demeurant surprenante pour nous Français, et que, je l'espère, vous n'accepterez jamais. Où en est-on également à ce sujet ?

Je suis sûr que l'Assemblée sera intéressée par toutes les informations que vous voudrez bien nous donner, car pour nous, jusqu'à maintenant, encore une fois, le mystère est complet.

La détente ou la guerre froide, nos rapports avec l'Union soviétique, la politique américaine en Europe et notre propre attitude, la grande affaire européenne, les relations avec le

tiers monde, voilà évidemment le tableau général dans lequel joue la politique étrangère de la France. C'est à eux que j'ai consacré, cela va de soi, l'essentiel de mon propos.

Mais la France a, par ailleurs, dans tous les continents, des activités correspondant à des positions particulières, des traditions, des affinités, des intérêts, activités qu'il ne peut être question de tenir pour secondaires. Je pense à l'Europe orientale, au Proche-Orient gréco-turc, au monde arabe, à l'Afrique, à l'Amérique latine, à la Chine. Je pense à cette Asie du Sud-Est où le sort du Cambodge crée une véritable angoisse et où semble, d'autre part, tarder la reprise effective des rapports franco-vietnamiens.

Il ne m'est pas possible d'en traiter dans leur ensemble. Mais je ne peux terminer cette intervention sans dire quelques mots encore des trois régions où se passent des événements qui nous touchent directement : le Maghreb, l'Afrique, le Liban.

D'abord le Maghreb, dont la France est si proche. Avec les trois pays si différents qui le composent, elle a des liens étroits et doit entretenir des rapports de même nature. C'est un fait que le Maghreb est pour le moment traumatisé par la crise du Sahara ex-espagnol. C'est un fait aussi que nos relations avec l'Algérie s'étaient, dès avant, gravement détériorées. Elles sont en voie d'amélioration et je m'en réjouis. Reste à les rétablir tout à fait et à aider — car c'est le rôle naturel de la France — à une réconciliation générale qui mette un terme à la crise du Sahara. Les deux objectifs sont, à l'évidence, liés.

En Afrique, tous les regards ont été longtemps tournés vers l'Angola et cette intervention cubaine appuyée par la Russie, dont le sens échappe encore et dont on se demande quels seront les lendemains. Quoi qu'il en soit, le tournant a été pris, par la France une des premières, en attendant les Etats-Unis. On commence à s'inquiéter maintenant des crises en attente, notamment de celle de la Rhodésie.

Mais pour la France il est un sujet de préoccupations qui lui est propre. Il est modeste en lui-même, grand par ses répercussions possibles en Afrique et dans le monde. Il s'agit de la décolonisation, qui s'achève par les minuscules territoires des Comores et de Djibouti. Entreprise inévitable, certes, et qu'il fallait aborder. Elle ne semble cependant pas revêtir le caractère d'emplarité qui a marqué à ce jour notre œuvre décolonisatrice.

M. Didier Julia. Hélas !

M. Maurice Couve de Murville. Que le Gouvernement — c'est le vœu que j'exprime — mette tout en œuvre, alors que rien n'est encore joué à fond, pour redresser la situation et conduire à un aboutissement digne de la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

La guerre civile libanaise est un drame atroce qui nous émeut au fond de l'âme, tant le Liban est proche de la France, tant sont multiples et étroits les liens qui unissent les deux peuples. Cette amitié profonde, la part que nous avons prise jadis à la création du Liban sur la base d'un accord entre chrétiens et musulmans nous imposent des responsabilités plus évidentes qu'à quiconque.

C'est bien pour cela que le Gouvernement a cherché comment aider le Liban à cesser cette absurde et criminelle bataille, que moi-même, plus récemment M. Georges Gorse, avons accepté d'aller sur place offrir des conseils pressants et prêcher la raison. Mon expérience m'a montré que la plupart des Libanais, quelle que soit leur confession, et aussi les Palestiniens, sont ouverts à une intervention désintéressée, anxieux avant tout d'en finir avec les horreurs de l'affrontement. Mais toujours, les quelques-uns qui, dans chaque camp, ne connaissent que fanatisme et haine aveugle font repartir cyniquement les combats par provocations bien calculées.

Après nous, la Syrie est intervenue à son tour. Elle a employé des moyens militaires dont ne disposaient pas les envoyés français. Dans un premier temps, le succès a paru complet. Puis tout est reparti dans les pires conditions car chaque fois l'escalade s'aggrave. Maintenant, le chaos atteint son comble et les massacres aussi.

Comment arrêter ce processus de désespoir ? C'est le problème du Gouvernement. C'est aussi le nôtre, à nous, parlementaires français. Et nous aurons sans aucun doute à nous manifester à nouveau. De toute façon, le Liban ne doit ni ne peut mourir. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Sur cette affirmation de confiance obstinée, je terminerai mon intervention. L'analyse, que je me suis efforcé de rendre objective, de la situation internationale dans tous les domaines est, comme toujours, source de graves soucis. Elle montre aussi, et pour nous c'est capital, que partout la France a son rôle

à jouer, dès lors qu'elle ne s'abandonne pas, qu'elle cherche à comprendre et à agir, qu'elle assume ses responsabilités et qu'elle sent au profond d'elle-même que son destin n'est ni de se confondre ni de s'aligner. (Applaudissements sur les bunes de l'union des démocrates pour la République et sur de nombreux bunes des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

(M. Francis Leenhardt remplace M. Edgar Faure au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. FRANCIS LEENHARDT,

vice-président.

M. le président. La parole est à M. Chandernagor.

M. André Chandernagor. Il est vrai, monsieur le ministre des affaires étrangères, qu'à défaut d'une organisation véritable de la sécurité collective, la paix du monde repose essentiellement sur l'équilibre des forces.

Une telle situation a deux conséquences : la première tient aux risques d'hégémonie des grands dans leur zone d'influence respective, avec les répercussions que cela peut avoir sur l'indépendance des Etats ; la seconde, c'est qu'à la faveur de la rivalité d'influence qui oppose l'un à l'autre les deux camps, on devient de moins en moins regardant sur la nature des alliances ou plus simplement des amitiés. Qu'importe le régime pourvu qu'on ait la garantie, ou seulement l'espérance, que le pays où il est au pouvoir sera l'adversaire de l'autre camp ou qu'à tout le moins il saura garder une neutralité bienveillante !

Faut-il s'étonner, dès lors, si, sous des étiquettes parfois trompeuses, les régimes dictatoriaux se multiplient dans le monde, si les droits de l'homme sont bafoués, les droits de la représentation parlementaire de plus en plus méconnus, bref, si la démocratie conçue comme la libre expression des idées et le libre choix, par chaque peuple, de son système politique et économique, est largement en recul. A défaut d'un progrès suffisant de la détente, une vue manichéenne des choses tend à se substituer au respect des principes et de l'indépendance des Etats. Et dans la mesure où la rivalité des blocs recouvre l'opposition des idéologies, une interprétation outrancière de celles-ci sert de couverture et de justification aux pires entreprises.

D'un côté, au nom d'une certaine orthodoxie révolutionnaire, on s'oppose à toute conception s'écartant peu ou prou du schéma préétabli.

De l'autre, la défense de la prétendue « libre entreprise » dégénère en un antiprogressisme primaire qui fait bon marché du libre choix des peuples.

Compte tenu de ce contexte, quelle doit être la politique étrangère de la France, là où elle se trouve placée, c'est-à-dire dans l'Europe du Marché commun et dans le cadre de l'Alliance atlantique ?

Il nous semble qu'elle doit viser trois objectifs essentiels : accentuer la détente afin d'éliminer progressivement les tensions, toutes les tensions, entre l'Est et l'Ouest, certes, mais aussi entre le Nord et le Sud, c'est-à-dire entre nations industrielles et pays démunis ; préserver, pour notre pays, la libre disposition de lui-même ; promouvoir enfin, pour la France, mais aussi pour tous les peuples, les valeurs universelles qui ont fait naguère notre renommée, qui sont proclamées comme telles par la quasi-totalité des nations, mais sont quotidiennement bafouées dans un nombre croissant d'Etats. Je veux parler des droits de l'homme, du droit à l'autodétermination des peuples, du libre choix de leur système politique et économique.

Je pense, monsieur le ministre des affaires étrangères, qu'il n'y a pas d'opposition entre nous sur l'énoncé de ces grandes orientations. Les divergences apparaissent lorsque l'on descend du niveau des principes à celui de l'application qui en est faite par le Gouvernement auquel vous appartenez.

M. Arsène Boulay. Très bien !

M. André Chandernagor. Premier objectif : la détente... c'est-à-dire le dialogue.

Et d'abord en Europe.

Si l'on ne peut que se réjouir de la tenue et des conclusions de la conférence de sécurité et de coopération européenne, il s'agit maintenant d'en appliquer les principes et d'en prolonger les effets, non pas de bloc à bloc, car la doctrine Kissinger est aussi inacceptable, pour les pays d'Europe de l'Ouest, que la doctrine Sonnenfeldt l'est pour les Etats de l'Europe de l'Est.

Ces derniers ont réagi. Certains, la Roumanie par exemple, avec une très grande force, et on les comprend. Pas vous ! Le silence de la France à cet égard et d'autant plus regrettable que, dans l'application des accords d'Helsinki, vous vous êtes engagé sur le bon chemin : je veux notamment évoquer les accords passés avec la Pologne à laquelle nous lient une très ancienne amitié et tant d'affinités culturelles.

Par ailleurs, le dialogue avec l'Union soviétique se poursuit en dépit du froid momentanément provoqué par les propos aventurés ou, en tout cas, insuffisamment explicites tenus par le Président de la République lors de son voyage à Moscou.

M. Claude-Gérard Marcus. Vous êtes contre la détente idéologique !

M. Roger Chénaut. Vous cultivez le paradoxe !

M. André Chandernagor. Il faut poursuivre dans cette voie des accords d'Etat à Etat, tout en se réservant d'en constater à terme, dans des forums élargis, les effets et les résultats.

Ensuite, le dialogue Nord-Sud. Amorcé au sein de la conférence des Vingt-sept, actuellement en cours à Paris, celui-ci se poursuit lentement et timidement, si l'on en croit la récente déclaration des représentants du tiers monde, d'après lesquels les discussions n'aboutiraient jusqu'à présent qu'à de brillantes analyses ne conduisant à aucune solution.

La France et ses partenaires européens devraient avoir, le moment venu, un rôle important à jouer dans le sens de l'aboutissement de ce dialogue tant il est vrai qu'il existe, entre l'Europe et le quart monde, des solidarités réelles et que les accords de Lomé ont ouvert une perspective de coopération intéressante. Il reste, bien sûr, à les appliquer, à les approfondir — comme le souhaitait il y a quelques jours encore le Président Houphouët-Boigny — et à s'en inspirer au niveau du dialogue Nord-Sud actuellement en cours.

Mais, ne l'oublions pas, la réussite, en ce domaine comme en tant d'autres, est liée à la mise en place d'un véritable ordre monétaire international permettant d'éviter le déséquilibre persistant des balances des paiements. Tant que ce problème fondamental ne sera pas résolu, nous serons condamnés à la précarité et à l'illusion.

La réussite dépend également de la nature des rapports que les pays industriels entendent établir désormais avec les pays démunis. Si la reprise économique amorcée devait inciter le capitalisme international, les entreprises multinationales et, sous leur influence, les Etats industrialisés à penser qu'après tout le libre échange, le libre jeu du marché sont de nature à permettre un nouvel ordre économique mondial plus rentable pour quelques-uns que la fixation de prix et de revenus garantis au bénéfice du tiers monde — par le moyen d'une organisation internationale des marchés et de la planification des échanges — c'en serait fait, une fois de plus, des espérances de la justice.

Les peuples, tous les peuples y perdraient et, avec eux, la paix du monde tant il est vrai que l'élargissement continu du fossé entre pays nantis d'une part, foules affamées et peuples démunis d'autre part, est un facteur d'instabilité permanente et d'insécurité pour l'avenir.

Deuxième objectif : la libre disposition de soi.

Nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant. Mais cette interdépendance, si elle est bénéfique pour chacun, s'agissant de partenaires égaux en droits et en devoirs, ne saurait servir de justification à la vassalisation des faibles ou des moins puissants par les plus grands.

La vassalisation économique est l'avatar le plus moderne de cette forme de domination. Dans la zone à laquelle nous appartenons, plus que jamais le dollar est roi. Les entreprises multinationales dominent les marchés et fixent à leur gré les lieux et les moyens de production.

La conférence monétaire tenue à la Jamaïque dans la première quinzaine de janvier, et à laquelle a participé M. le ministre des finances, a consacré cet état de fait. La France et, avec elle, l'Europe se sont inclinées.

M. Michel Debré a écrit à ce sujet des choses excellentes que vient du reste de confirmer M. le président de la commission des affaires étrangères. Nous n'avons pas si souvent l'occasion de rendre hommage à de telles prises de position ; j'ai plaisir de le faire.

Oui, la monnaie internationale est bien celle du bon plaisir c'est-à-dire du bon plaisir des Etats et des entreprises multinationales à dominante américaine. Qu'en advient-il de l'indépendance de l'Europe ? Que peut-il en advenir du sort du tiers monde ? On ne peut manquer d'en être préoccupé. Mais il ne servirait de rien de déplorer les faits sans remonter aux causes,

Et la situation que M. Michel Debré dénonce à juste titre a un cause très profonde qu'il oublie de mentionner : c'est le système capitaliste lui-même qui ne s'est jamais nourri que de l'exploitation et de la vassalisation des plus faibles par les plus forts, individus, entreprises et, aujourd'hui, nations. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Vous avez eu, monsieur le ministre, lors de votre récente audition devant la commission des affaires étrangères, un mot dont je ne doute pas qu'il traduise la sincérité de vos convictions, mais qui est révélateur de la différence fondamentale de pensée qui existe entre nous.

Répondant à M. Odru qui vous demandait de dénoncer, à propos des désordres monétaires, les responsables de spéculation, vous avez déclaré : « Il y a peut-être des spéculateurs, mais il y a aussi beaucoup de gestionnaires dépendant de leur société qui doivent à tout moment placer leurs liquidités dans la monnaie qui leur paraît la plus solide ». Et vous avez conclu : « C'est un peu dans la nature des choses ».

Vous écoutant, il m'est revenu en mémoire ce propos de Léon Blum qui déclarait en substance que toute l'histoire du progrès humain est un long combat contre « la nature des choses ». (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et sur plusieurs bancs des communistes.)

A l'évidence, le Gouvernement auquel vous appartenez n'a ni la conviction, ni la résolution, ni la force qui seraient nécessaires pour livrer ce combat.

Il déplore, certes, l'état de chose existant, mais il s'en accommode en espérant je ne sais quelle solution miracle, au niveau de l'Europe peut-être comme s'il s'agissait seulement de transférer le problème à un autre niveau pour lui trouver une solution.

L'Europe ? Il est bien vrai que dans un monde dur aux moyennes puissances comme aux petits pays, elle pourrait apporter la dimension, le poids sans lesquels on ne compte guère dans le concert des nations, réduit au duo des deux grands.

Vous tentez de la faire ! C'était même un des desseins avoués du septennat en cours. Le moins qu'on puisse dire c'est que le succès n'a pas jusqu'à présent répondu à vos espérances.

« L'Europe en miettes », « les illusions perdues », ces réflexions désabusées de la presse, après ce qu'il faut bien appeler l'échec du Conseil européen de Luxembourg, traduisent bien le sentiment d'une opinion qui, de semaine en semaine et d'échec en échec, est en train de perdre la foi.

« Les arbres ne doivent pas nous cacher la forêt », avez-vous dit il y a un instant. Certes, mais à force de scier les arbres, il n'y aura bientôt plus de forêt !

L'union économique et monétaire, à peine esquissée, s'est heurtée à la crise monétaire et économique et au libre jeu de la spéculation. La récente sortie de la France du « serpent » lui a signifié un nouveau recul.

L'Europe verte, qui n'a tenu qu'au prix d'artifices qui font honneur au talent des techniciens, est à bout d'ingéniosité et d'imagination, car il y a une limite à la fiction. La C. E. C. A. tolère le retour des sidérurgistes aux carrels qu'elle avait précisément pour mission de combattre. Ne parlons pas de l'Euratom ; il y a beau temps qu'on n'en parle plus ! Les multinationales ont, en effet, balayé les frères tentatives européennes de construction nucléaire, comme elles les ont balayées en matière d'informatique, d'aéronautique, de télévision, etc.

A qui la faute ? Chaque pays, bien sûr, porte sa part de responsabilité, et votre Gouvernement la sienne. Faut-il rappeler à cet égard la livraison de notre informatique nationale à la société Honeywell-Bull, entraînant la rupture corrélatrice de l'accord Unidata conclu en 1973 ?

Faut-il rappeler le démantèlement du commissariat à l'énergie atomique au profit du groupe Framatome, c'est-à-dire notamment de Westinghouse ?

Constatons-le : le choix américain est une constante de votre politique, non seulement à l'encontre du choix français, mais aussi au détriment du choix européen.

Responsabilité de chaque pays, mais aussi responsabilité européenne commune dans la mesure où l'Europe, telle qu'elle est, n'a été capable ni d'obtenir des Etats-Unis la restructuration d'un système monétaire international digne de ce nom ni d'assurer par elle-même, et dans son intérêt bien compris, le contrôle des activités des firmes internationales.

Et M. Kissinger a quelque raison, en effet, de se réjouir lorsqu'il déclare : « Le temps où l'Europe cherchait à se définir elle-même est révolu, du moins provisoirement. Nous sommes maintenant plus près de l'association atlantique que nous avons projetée durant « l'année de l'Europe » en 1973 ». En parlant ainsi, M. Kissinger ne fait que constater un fait : l'incapacité,

pour le capitalisme européen, de définir une voie autonome et de poser, dans tous les domaines essentiels — économie, relations extérieures, sécurité — ses relations avec les Etats-Unis dans des termes qui ne soient pas de subordination.

L'Europe ne représente plus, pour le capitalisme, qu'un élément noyé dans une vaste zone de libre échange atlantique. Cela était, pour reprendre votre expression, monsieur le ministre, « dans la nature des choses » du capitalisme. Si l'on ne parvient pas à changer, à l'intérieur de chaque pays d'Europe, les rapports de force, cela continuera et s'amplifiera.

L'idée d'une Europe associée à un type de société ayant pour dominante et unique moteur le profit est une idée morte. L'Europe ne peut reprendre vie et consistance que dans le projet socialiste. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

C'est dans ce contexte et avec cette espérance que se présente à nous la perspective de l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Celle-ci est conforme aux engagements pris ; elle confère aux institutions européennes existantes, telles qu'elles sont présentement, une dimension démocratique. Dans ces conditions — j'insiste sur ce point — les socialistes y seront favorables, favorables en tout cas au principe de l'élection au suffrage universel.

Si la libre disposition de soi exige un projet porteur d'espérance, elle exige aussi, monsieur le ministre des affaires étrangères, quelque fierté dans le comportement. Le Gouvernement a eu ces temps-ci une bonne occasion d'en témoigner. Il l'a laissée passer. Je fais allusion à votre refus de répondre aux récents propos de M. Kissinger — peut-être d'inspiration électorale, mais on peut en douter — sur les conséquences que l'arrivée au pouvoir de la gauche en Europe pourrait avoir, du point de vue des Etats-Unis, sur l'Alliance atlantique.

Il est vrai que M. le Premier ministre avait ouvert la voie de « l'absence de pudeur nationale » en demandant à M. Brejnev, il n'y a pas si longtemps, de contenir l'ardeur du parti communiste français.

« Je n'ai pas à intervenir, nous avez-vous dit en commission des affaires étrangères, puisqu'il s'agit de l'énoncé, par M. Kissinger, de vues propres à la diplomatie américaine. »

Vous avez nuancé aujourd'hui votre propos en disant : il n'est pas question d'ingérence dans nos affaires intérieures. Mais ces paroles n'avaient que peu de force.

Curieux motif, en vérité, que celui que vous avez invoqué précédemment — et je suis heureux que vous ne l'ayez pas repris tout à l'heure — et qui devient insoutenable à partir du moment où les vues de M. Kissinger sont en contradiction flagrante avec les principes sur lesquels est fondé le traité de l'Alliance Nord dont nous sommes, avec les Etats-Unis, cosignataires.

Un des objectifs essentiels du traité n'est-il pas de sauvegarder la libre détermination des peuples et les principes de la démocratie ?

Le premier de ces principes est, que je sache, le respect de la volonté et du libre choix du suffrage universel, en France comme ailleurs. Le Gouvernement se serait grandi en le rappelant avec plus de vigueur et en rappelant aussi que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres de l'alliance doit être respecté, à l'égard des pays où la gauche accèderait démocratiquement au pouvoir au moins autant qu'il le fut, hier encore, à l'égard de la Grèce des colonels. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

Il arrive au Gouvernement d'avoir l'épiderme national plus sensible, si j'en juge par la vive et récente réaction de M. le Premier ministre à une appréciation portée par M. Helmut Schmidt sur la gestion passée des affaires de la France.

Sur le fond du problème, je rappelle que le programme commun, s'il prévoit une action continue d'un gouvernement de la gauche en faveur de la dissolution simultanée des pactes, prévoit aussi, en l'absence de cette dissolution des blocs, le maintien de la France dans l'Alliance atlantique, cette conception étant un des fondements essentiels de notre sécurité. Le reste, tout le reste, est procès d'intention.

J'en viens au troisième volet de mon propos : la promotion dans le monde des droits de l'homme et de la démocratie.

Elle s'accorde mal avec le réalisme politique, tel, du moins, que vous le pratiquez.

Nous convenons, certes, de la nécessité d'entretenir des relations entre Etats ayant des systèmes politiques, économiques et sociaux différents. Nous approuvons le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Cela posé, rien n'interdit les nuances... Or il semble que le Gouvernement ait de plus en plus tendance à les observer à sens unique ; ainsi, par exemple, le traitement différent du Portugal révolutionnaire et de l'Espagne.

Vous avez différé votre aide financière au Gouvernement révolutionnaire portugais tant que celui-ci ne donnait pas, selon vous, des garanties suffisantes d'orientation vers une démocratie pluraliste. Mais le Président de la République française a été parmi les rares chefs d'Etat européens à se rendre à Madrid lors du couronnement du successeur désigné de Franco, cautionnant ainsi, par sa présence, une évolution... limitée jusqu'à présent à des déclarations d'intentions ou à des mesures qui n'ont été que faux-semblants. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Nous connaissons votre argument : un climat de bonnes relations contribuera à la libéralisation du régime. Il est, pour nous, lourd de résonances surgies de l'entre-deux-guerres, lorsque les gouvernements de Grande-Bretagne et de France caressaient l'espérance qu'en conversant et en négociant avec « Monsieur Hitler » — c'est ainsi qu'on s'exprimait — on finirait par l'amadouer. C'était aussi l'époque où toute une partie de la droite française voyait dans les régimes italien et allemand, ainsi que dans le franquisme vainqueur, un antidote possible contre la montée en France même des forces populaires. On sait ce qu'il en est advenu ! (Très bien ! très bien sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Tout récemment, vous avez reçu le général Geisel, chef de l'Etat brésilien.

M. André-Georges Voisin. On a bien reçu Brejnev ! C'est pareil !

M. Jacques Baumel. Et Gromyko !

M. André Chandernagor. Le Brésil est aujourd'hui plongé dans la dictature et la répression : arrestations, tortures, assassinats de journalistes, de militants politiques et syndicaux, exils et banissements se succèdent.

Or, pour des milliers de Brésiliens, la « libéralisation » du régime est un mot vide de sens.

M. André-Georges Voisin. Et pour Gromyko ?

M. André Chandernagor. A l'évidence, les dirigeants de Brasilia attendaient de cette visite en Europe, et singulièrement en France et en Grande-Bretagne, une caution démocratique.

Il n'était pas indispensable de la leur donner, non plus que d'affirmer en pareille circonstance que les relations franco-brésiliennes sont « une affaire de cœur ». Sans doute le propos s'adressait-il au peuple brésilien qui subit un régime imposé par la force. Ce peuple et le peuple français lui-même ont-ils saisi la nuance ? On peut en douter, et nous pensons, quant à nous, que M. le Président de la République a eu là un mot malheureux. Un de plus !

Je résume mon propos.

L'absence de référence réelle de votre politique étrangère à des principes fermement établis prive de la cohérence indispensable au niveau des intentions.

Vous n'avez pas de projet, en tout cas pas de projet qui soit perceptible par le peuple de France et susceptible de recueillir son adhésion.

On a le sentiment que vous procédez au coup par coup, que vous naviguez à l'estime et que la barre, qui devrait être tenue d'une main ferme, oscille au gré des circonstances, sous l'influence de l'intérêt du moment, quand ce n'est pas de l'interlocuteur du moment.

Les exemples ne manquent pas.

S'agissant de l'avenir du peuple sahraoui, vous avez tardivement reconnu son droit à l'autodétermination, par la bouche de M. le Premier ministre, lors de son voyage en Libye, après que la diplomatie française eut, quelque temps auparavant, émis de grandes réserves sur l'opportunité de cette autodétermination.

En ce qui concerne l'Angola, vous avez affirmé notre neutralité, puis reçu des envoyés du F. N. L. A. et de l'U. N. I. T. A. ; ensuite, les jeux étant faits, mais dans l'autre sens, vous vous êtes empressé de reconnaître le M. P. L. A., dont l'accueil a été jusqu'à présent à la mesure de vos tergiversations.

Au cours du voyage du Président de la République en Algérie, célébré comme un grand succès, l'engagement avait été pris de tout faire pour corriger le déséquilibre, préjudiciable à notre partenaire, des échanges commerciaux entre la France et l'Algérie.

Mais la négociation s'est bientôt enlisée. Il a fallu le voyage de François Mitterrand et le regain d'intérêt et d'attention qu'il a provoqué pour qu'on nous annonce que le contentieux était enfin débloqué.

Au Cambodge, après que votre prédécesseur se fut enlisé dans l'erreur, persistant à maintenir notre représentation auprès du régime Lon Nol malgré les avertissements répétés du prince Sihanouk, vous avez également tergiversé, réclamant, avec le Président des Etats-Unis, la négociation entre les deux parties cambodgiennes, pour déclarer quelques jours plus tard que ces négociations n'étaient pas adaptées à la situation.

Une fois de plus, l'événement vous a devancé, plaçant le Gouvernement français vis-à-vis du nouveau régime dans une situation difficile et nous retirant toutes possibilités d'interroger, d'intervenir, voire de dire officiellement notre sentiment sur les excès d'aujourd'hui, dans la mesure où ils sont reconnus fondés, faute d'avoir eu le courage de dénoncer à temps les excès d'hier. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Jacques Baumel. Les excès d'aujourd'hui, ce sont des crimes !

M. André Chandernagor. On pourrait multiplier les exemples.

La seule constante de votre politique — à croire qu'elle vous tient lieu de ligne directrice — est d'ordre mercantile : placer à l'extérieur nos produits, quel que soit l'acheteur, le motif de ses achats et l'utilisation qu'il compte en faire.

Certes, l'amélioration de notre balance commerciale, donc du volume de nos exportations, est un devoir pour quelque gouvernement que ce soit. Mais ce devoir ne saurait à lui seul motiver la politique étrangère de la France.

Et comme les armes entrent pour une part appréciable dans le montant actuel de nos exportations, nous allons à l'encontre du but que, parallèlement, nous prétendons atteindre : nous contribuons à nourrir ces tensions, alors qu'il faudrait les apaiser.

Que d'arguments n'avons-nous pas entendus pour tenter de justifier l'exportation de matériel d'armement ?

Le dernier en date — il émane de M. le Premier ministre — est que, dans la conjoncture de crise que nous traversons, l'industrie de l'armement est nécessaire au maintien de l'emploi. Sans doute, mais qu'a-t-on fait au cours des années qui ont précédé la crise pour réorienter notre production, reconvertir nos usines d'armement, et que comptez-vous faire en ce sens s'il se confirmait, comme vous le prétendez, que la crise est derrière nous ?

En l'absence d'une orientation planifiée de notre production et de la maîtrise par la collectivité nationale des moyens économiques et financiers qu'elle impose, il y a de fortes chances pour que tout continue comme avant.

Absence de cohérence au niveau des intentions ; absence de cohérence aussi au niveau des hommes et à celui des moyens.

Absence de cohérence au niveau des hommes ? Tous les ministres font désormais de la diplomatie : M. Poniatowski prépare le voyage du Président de la République en Pologne et en Algérie, puis il se rend en Tunisie ; Mme Veil prépare la visite du Chef de l'Etat en Chine ; M. Galley négocie au Tchad et en Egypte ; M. d'Ornano a l'œil sur le Proche-Orient ; M. Lecanuet célèbre le rétablissement de nos relations diplomatiques avec la Guinée et tente de les améliorer avec Israël.

Sans parler de M. le Premier ministre qui représente la France en Irak, en Iran, en Inde, au Tchad et en Libye.

Sans parler, bien entendu, de M. le ministre du commerce extérieur qui veille à nos exportations et de M. le ministre de la culture qui est désormais en charge de la vente du livre français à l'étranger.

Sans parler, enfin, de vous-même, monsieur le ministre des affaires étrangères, qui vous trouvez peu à peu réduit à la portion congrue.

A partir d'un certain degré de dilution des responsabilités, la coordination de la politique étrangère devient difficile, que ce soit pour vous-même ou pour M. le Président de la République. Ce degré paraît être largement dépassé, et la campagne de mondialisation du sourire, fût-elle étendue à toute l'équipe ministérielle, ne saurait tenir lieu de politique.

Cela donne lieu à de vibrants communiqués, souvent suivis de déception : les « contrats du siècle » sont dans toutes les mémoires.

Enfin, absence de cohérence au niveau des moyens ? Les visites épisodiques et passagères des ministres à l'étranger, celles du Président de la République lui-même, ne peuvent avoir leur plein effet que si notre politique extérieure dispose en permanence à l'étranger d'un support logistique suffisant.

C'est à votre département ministériel qu'il incombe en premier lieu de l'assurer. Or le budget de votre ministère n'a cessé de s'appauvrir au fil des années.

Notre commission des affaires étrangères a été unanime à le déplorer. En vain !

Au moment où le Gouvernement prépare le budget de 1977, où l'on nous annonce une augmentation considérable du budget de la défense nationale, je suis fondé à vous demander, après M. le président de la commission des affaires étrangères : qu'en sera-t-il pour votre ministère ?

Tant il est vrai que la défense nationale n'est qu'un des moyens de l'indépendance : que la diplomatie, comme l'économie et la monnaie en sont des aspects non moins fondamentaux et qu'il ne servirait de rien de mieux verrouiller les portes si l'on devait laisser ouvertes les fenêtres.

Parviendrez-vous à convaincre M. le ministre des finances, ou vous répondra-t-il comme naguère son prédécesseur, M. Giscard d'Estaing, à votre prédécesseur : « Il faudrait tenir compte du caractère plus ou moins productif des dépenses de chaque département ministériel, au sens strictement économique du terme, et de leur incidence sur notre balance des paiements ». C'était l'aveu !

Et d'ajouter : « Je ne suis pas convaincu que de telles distinctions profiteraient alors essentiellement au budget des affaires étrangères. »

Le Président de la République a-t-il abjuré les erreurs du ministre des finances ? Nous serions curieux de le savoir, car cela peut être lourd de conséquences.

Même si l'on persistait dans cette vision rétrécie des choses, qui consiste à ne consentir les moyens qu'en proportion des résultats, appréciés à la seule aune de la balance des paiements, on ne pourrait que déplorer la réduction des crédits consacrés à la direction des affaires culturelles, pour ne citer que cet exemple. Il est vrai que la diffusion de la langue française dans le monde moderne est largement liée à celle de la technique française. Si elle en est souvent la conséquence, elle en est aussi le moyen.

Et que dire de la nécessaire scolarisation à l'étranger des enfants des cadres et techniciens français appelés à suivre — en nombre croissant, souhaitons-le — le mouvement de nos exportations !

En ce domaine, faute de moyens suffisants, on improvise, sans pouvoir offrir de certitude aux entreprises et à leurs employés. Une commission, nous avez-vous dit, se penche sur ce problème. Souhaitons qu'elle ne s'enlise pas, et que les résultats ne tardent pas trop.

En effet, nos concurrents — et je pense à l'Allemagne, notamment — ont développé depuis des années un soutien logistique d'une rigueur ordonnée, qu'il s'agisse de leur organisation commerciale ou de la diffusion de leur culture et de leur langue. Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que la langue française soit en recul au profit de l'anglais dans le monde, et de l'allemand en Europe ?

Monsieur le ministre des affaires étrangères, je vais terminer mon trop long propos, en vous remerciant du reste de l'attention que vous lui avez portée.

Depuis bientôt vingt ans, je me suis adressé à maintes reprises à vos prédécesseurs, du haut de cette tribune, au nom du groupe socialiste.

J'ai critiqué tels ou tels aspects de la politique étrangère du gouvernement qu'ils représentaient, parfois même le dessein qui sous-tendait celle-ci le sque, de notre point de vue, il paraissait erroné.

A aucun je n'aurais été incité par l'état de mes réflexions à poser cette question qui s'impose aujourd'hui à ma pensée : monsieur le ministre, avons-nous encore une politique étrangère ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Mesdames, messieurs, ce débat s'est ouvert dans une atmosphère assez morose (*Rires sur quelques bancs*) teintée de déception et d'inquiétude. Le seul orateur optimiste que j'ai entendu jusqu'à présent est M. le ministre des affaires étrangères ; peut-être est-ce dû à sa présence au Gouvernement et au rôle qu'il y joue.

Dans le court laps de temps qui m'est imparti, il me sera évidemment impossible de me livrer, comme certains des orateurs qui m'ont précédé, à un tour d'horizon complet. Aussi me limiterai-je à certains aspects de la politique internationale.

Je regrette toutefois — et nombre des membres de cette Assemblée seront sans doute d'accord avec moi — que le département dont vous avez la charge, monsieur le ministre, soit si avare d'informations à l'égard du Parlement et, par conséquent, du pays.

Prenons l'exemple du génocide au Cambodge. Un an après, c'est à peine si l'on commence à nous en parler. Vous nous disiez vous-même le 28 avril, devant la commission des affaires

étrangères, que vous ne pouviez fournir aucune information. Or, plusieurs jours auparavant, des agences de presse, des revues extrêmement sérieuses, étrangères notamment, étaient même de décrire avec précision les atrocités commises par les Khmers rouges.

Quels que soient le sujet et les questions que l'on vous pose, monsieur le ministre, vous nous opposez un optimisme inébranlable qui évoque dans mon esprit le souvenir glorieux du docteur Pangloss.

Lorsque je vous ai demandé, par voie de question écrite, si nos ressortissants spoliés au Viêt-Nam allaient être indemnisés, vous m'avez répondu que c'était en cours. Lorsque j'ai souhaité que les Français incarcérés en Algérie soient bien traités, vous m'avez répondu que vous vous en occupiez. Bref, vous affichez dans tous les domaines une satisfaction qui ne paraît malheureusement pas correspondre à la réalité.

Pourquoi ne pas reconnaître que nous vivons dans un monde dur, dangereux, souvent cynique, où, comme l'indiquait l'un des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, le terrain de la démocratie se rétrécit de jour en jour au profit de régimes militaires ou dictatoriaux.

Si nous nous remémorons ce qui s'est passé depuis trente et un ans, depuis cette époque où nous célébrions notre victoire commune sur le fascisme, nous devons reconnaître que nos espérances ont été singulièrement déçues.

A certains égards, la diplomatie que vous menez, monsieur le ministre, me paraît entachée de contradiction, d'illogisme.

Il est raisonnable, et j'en suis d'accord, de reconnaître les Etats et non les régimes, ce qui ôte d'ailleurs toute validité aux protestations qui se sont élevées contre la présence à Paris du général Geisel, protestations émanant de certains secteurs de la classe politique mais aussi de certains évêques, et même des dominicains de mon département, alors qu'aucune protestation de ce genre ne s'est produite lorsque M. Gromyko, qui représente un régime dictatorial — personne n'en doute — s'est trouvé à Paris en même temps.

Alors, pourquoi nous être précipités pour reconnaître le M. P. L. A., mouvement qui, à cette époque, ne représentait pas encore un Etat, ne dominait pas le territoire de l'Angola et n'était qu'un régime fantôme installé par les armes étrangères, et différer encore, en 1976, l'établissement de relations normales avec la République populaire et démocratique de Corée ? En octobre 1975, vous avez répondu à M. de Broglie d'une façon dilatoire sur ce sujet. Nous en sommes toujours au même point.

Avec un certain nombre de mes collègues de tous les groupes de cette assemblée, je me trouvais, il y a quelque temps, en visite à Pyongyang et personne n'aurait osé soutenir qu'il n'y a pas là un Etat qui existe depuis une trentaine d'années. On ne voit pas pourquoi, dans ces conditions, on ne reconnaît pas la République populaire démocratique de Corée alors qu'on se la République populaire et démocratique de Corée alors qu'on se précipite, je le répète, pour reconnaître le M. P. L. A. à Luanda.

On a objecté que cet Etat nous devait quelque argent. Vous avez même indiqué, monsieur le ministre, en réponse à M. de Broglie, que c'était une question obscure. Elle n'est pas obscure du tout ; en effet, on nous doit de l'argent. Mais s'il fallait rompre nos relations avec tous les Etats qui nous doivent de l'argent...

M. Jean Fontaine. La Russie nous en doit aussi !

M. Jacques Soustelle. ... l'annuaire diplomatique serait bien dégarni. (*Rires sur de nombreux bancs.*) Nous devrions rompre nos relations notamment avec les sept pays arabes qui nous doivent douze milliards de francs, dont cinq milliards au passif de l'Algérie.

Autre contradiction que je me permets de relever dans la conduite de notre diplomatie : l'organisation de libération de la Palestine a été l'objet d'une quasi-reconnaissance. On nous a dit que cela aurait pour effet de rendre à la fois plus raisonnables et plus réalistes ceux qui la dirigent. Estimez-vous que l'action des Palestiniens au Liban a été bénéfique pour la paix et qu'elle s'est opposée au génocide des chrétiens ? Je voudrais savoir si la situation au Proche-Orient s'est améliorée le moins du monde par suite de cette reconnaissance de l'organisation palestinienne. On pourrait citer encore bien d'autres faits du même genre.

Mais j'en viens à l'essentiel de mon propos et à la question qui me paraît fondamentale : où en sommes-nous de la détente neuf mois après la conférence d'Helsinki ? Un certain nombre de points méritent ici d'être soulignés.

Je ne reprendrai pas en détail les chiffres qui ont été fournis, lors de notre dernier débat de politique étrangère, par mon collègue et ami le président Max Lejeune, puis, beaucoup plus

récemment, au niveau de l'union de l'Europe occidentale, sur l'effort d'armement prodigieux de l'Union soviétique. Mais je constate que la situation ne s'est pas du tout améliorée.

Il est évident que l'Union soviétique dépasse non seulement les Etats-Unis, mais aussi l'O. T. A. N. — y compris les forces françaises non intégrées — à peu près dans tous les domaines. Selon une étude récente, les forces du pacte de Varsovie ont sur les forces de l'O. T. A. N. et les forces françaises non intégrées réunies, une supériorité qui varie de 30 à 170 p. 100. Par exemple : 4 900 avions contre 2 800.

En outre, tout le monde est au courant de la prodigieuse expansion de la flotte russe, l'Union soviétique produisant actuellement un sous-marin nucléaire par mois. N'y a-t-il pas là quelque chose de nature à inquiéter après la conférence d'Helsinki, d'autant que les négociations dites S. A. L. T. et M. F. R. paraissent s'être enlisées complètement ?

D'autre part, et pour reprendre le jargon habituel, qu'est-il advenu de ce qu'on appelait la « troisième corbeille » ? Y a-t-il eu une libéralisation visible soit dans les relations entre l'Ouest et l'Est, soit à l'intérieur même des pays de l'Est et notamment de l'Union soviétique ? Que dire du traitement de la minorité juive en Union soviétique et de la minorité musulmane qu'illustre le procès de Moustafa Djemilev ? Que dire des croyants et des libéraux, y compris des libéraux non croyants comme Sakharov ? Il ne semble pas que les accords d'Helsinki aient porté là les moindres fruits.

Mais étendons notre regard un peu au-delà et considérons le continent africain dont vous-même, monsieur le ministre, et les orateurs qui m'ont précédé avez déjà parlé.

Nous assistons à une entreprise d'encerclement de ce continent portant sur les routes vitales qui sont celles du pétrole, avec les prises de position russes à Socotra, à Berbéra, au Mozambique, en Angola et dans les débris de l'empire portugais tels que Sao Tomé et Principe, les îles du Cap Vert, la Guinée-Bissau, cela à la suite de la pénétration russe au Proche-Orient et comme pour prendre une revanche sur l'échec subi dans l'Egypte de M. Sadate.

Faisons un peu de politique-fiction. En ouvrant notre journal, ce matin, nous avons appris que l'armée du général Pinochet avait débarqué en Angola pour soutenir le F. N. L. A. de M. Roberto Holden. Quelles clameurs n'entendons-nous pas dans le monde entier, dans notre presse, dans les moyens de communication de masse contre cette intervention d'un pays américain sur le continent africain !

Or, vous savez ce qui s'est passé en Angola où sont intervenus de 12 000 à 15 000 soldats cubains, 200 officiers est-allemands, 400 instructeurs soviétiques et où ont été expédiées 25 000 tonnes d'armements acheminés en partie par un pont aérien, Cuba jouant le rôle d'une légion étrangère au service de l'expansion russe. Qu'avons-nous dit ? Qu'avons-nous fait ? Qu'a fait l'Europe devant cette décolonisation qui devient une recolonisation ? Hélas ! rien.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jacques Soustelle. Et là je suis bien obligé de donner raison au sage africain de Yanoussoukro, au président Houphouët-Boigny dont quelques-uns ici s'honorent d'avoir été les collègues, soit au Parlement, soit au Gouvernement, lorsqu'il pousse un cri d'alarme en s'adressant à cette Europe qui s'oublie elle-même, qui oublie l'Afrique, alors qu'elle a envers elle tant de devoirs, ne serait-ce que parce qu'elle l'a évoquée, en quelque sorte, à l'existence internationale. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Monsieur le ministre, vous avez tenu des propos assez durs vis-à-vis de l'Afrique australe. Certes, personne ne peut prétendre que la situation qui y règne soit satisfaisante. Cependant, doit-on épouser aveuglément les slogans de l'Organisation des Nations unies et de sa commission de décolonisation, ne pas voir s'il n'existe pas une possibilité d'évolution pacifique vers un équilibre et une coopération des populations diverses ? Faut-il simplement pousser à un affrontement qui risque de devenir un bain de sang ?

Je constate tout de même que certains progrès se produisent : le gouvernement rhodésien appelle en son sein dix ministres et secrétaires d'Etat noirs et le gouvernement Sud-africain s'engage dans une voie qui me semble signifier que la politique de l'apartheid — sur laquelle personne ne peut être d'accord — est remplacée par la création d'Etats indépendants tels que le Transkei. Faut-il repousser ces tentatives de progrès pacifiques ? Faut-il admettre que l'indépendance n'a de valeur que lorsqu'elle a été arrachée par le sang et par la guerre ?

De ce point de vue, les propos que M. Kissinger vient de tenir pendant sa tournée africaine sont inquiétants, car ils reviennent à dire que le monde euro-péo-américain abandonne l'Afrique. Alors que fait la France qui, hier encore, était chez elle à Alger, à Brazzaville, à Dakar et à Tananarive ?

De tout cela, il semble ressortir que l'espoir d'Helsinki est hélas ! bien dépassé.

M. Raymond Aron écrivait dernièrement : « Le malentendu fondamental est que les Soviétiques voulaient obtenir la consécration politique et morale de ce qu'ils ont acquis au lendemain de la guerre et que nous voulions leur accorder cette consécration seulement s'ils nous donnaient quelque chose en contrepartie. Or, ils ont empêché immédiatement la consécration qu'ils souhaitaient et ils ont reporté à un avenir indéterminé les avantages que nous espérions. »

Ces propos trouvent d'ailleurs une confirmation dans ceux que tenaient M. Brejnev à Varsovie, en 1973, lorsqu'il déclarait : « nous avons besoin des crédits et de la technologie des Etats capitalistes ainsi que de leur agriculture, mais nous continuerons à réaliser des programmes militaires massifs et vers le milieu des années 80 nous serons capables de revenir à une politique étrangère beaucoup plus agressive. »

D'ailleurs, tout récemment encore, le 30 avril, dans la revue russe *Novoe Vremia*, M. Zagladine distinguait deux formes de lutte contre l'impérialisme, celle des pays socialistes qui utilisent les moyens des Etats, y compris « les contacts diplomatiques » et la lutte à l'intérieur de chacun des pays capitalistes sous la forme politique « en exerçant une pression croissante sur les gouvernements bourgeois. »

Cette dualité, M. Jules Moch l'avait déjà exposée et dénoncée il y a deux ou trois ans dans un article remarqué de *La Revue des deux mondes*.

Auparavant encore, un homme d'Etat français avait formulé trois conditions qui d'après lui étaient fondamentales pour la coexistence pacifique entre le monde de l'Est — le monde soviétique — et celui de l'Ouest. La première de ces conditions, disait-il, c'est que la Russie soviétique traite ses voisins comme des nations indépendantes et formées de citoyens libres ; la deuxième c'est que Moscou ne cède point à des visées d'hégémonie ; la troisième, que les dirigeants du Kremlin s'abstiennent de faire du système d'oppression qu'ils appliquent au peuple russe un article d'exportation.

Ces trois conditions, c'est le général de Gaulle qui les avait formulées dans un discours qui n'est pas sorti de toutes les mémoires. Sont-elles remplies aujourd'hui ? Je vous laisse, mesdames, messieurs, le soin de répondre à cette question.

Alors, quand je lis dans le communiqué qui a suivi la visite de M. Gromyko à Paris que « les deux parties ont réaffirmé leur attachement à la politique de détente, qu'elles attachent une grande importance au respect par tous les Etats participant à la conférence d'Helsinki des principes énoncés dans l'acte final ainsi qu'à la mise en œuvre totale des dispositions qu'il contient, » je me dis que ces phrases diplomatiques sont en effet excellentes ; mais correspondent-elles à la réalité et ne sont-elles pas un voile d'illusion ? Telle est la question qui me paraît devoir être posée.

Pendant ce temps, nous voyons M. Kissinger et son adjoint Helmut Sonnenfeldt décrire une doctrine qui est de nature à nous inquiéter, nous européens. Nous savons en effet qu'en décembre de l'année dernière M. Sonnenfeldt a exposé aux chefs de la diplomatie américaine, réunis à Londres, un certain nombre d'idées qui ont fait l'objet, semble-t-il, de l'approbation formelle de M. Kissinger.

La première idée est que l'Union soviétique est devenue un « super power », une super-puissance dont il est nécessaire de s'accommoder.

La deuxième est que, non seulement on ne peut rien faire contre sa zone d'influence, mais qu'il faut contribuer à ce qu'elle y bénéficie de relations dites « organiques » de façon à éviter une explosion de l'Europe de l'Est qui pourrait provoquer un conflit ; on va même jusqu'à déclarer que la « performance » de M. Kadar à la tête du gouvernement hongrois a été particulièrement remarquable.

Enfin, la troisième idée est, semble-t-il, ce que l'on a appelé la « gulliverisation », c'est-à-dire l'idée suivant laquelle la puissance soviétique pourrait être limitée par de multiples petits liens économiques — marchés, contrats, livraisons — qui auraient pour résultat de modérer son expansionnisme.

Sans vouloir entrer dans les détails, je constate qu'une grave question fait l'objet, aux Etats-Unis, de discussions approfondies : faut-il alimenter directement ou indirectement l'énorme machine militaire de l'Union soviétique ?

Si, directement, il ne le faut sans doute pas, il apparaît que nombre de marchés, de livraisons d'usines ou de machines, peuvent avoir indirectement ce résultat.

On est donc conduit à se demander si le mot « détente » qui, d'ailleurs, selon M. Kissinger lui-même, a été mal accepté dans le vocabulaire anglo-saxon est bien adapté — c'est comme une scorie latine dans le langage britannique ou américain — et si l'on ne pourrait pas le traduire plutôt par un mot qui a sa correspondance en anglais comme en français et qui est apaisement ou *opeasement*.

Nous sommes assez nombreux, en analysant la situation internationale, à nous demander si nous ne sommes pas revenus à la situation des années trente. J'ai lu dernièrement, sous la plume d'un journaliste qui interprétait plus ou moins les idées de certains de nos collègues de l'opposition, qu'on était aujourd'hui en 1934, ce par quoi il entendait sans doute que dans deux ans, nous serions en 1936. (*Sourires sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mais il ne faut pas oublier non plus que quatre ans après 1936, il y a eu 1940, et ce fut beaucoup moins agréable.

M. Jean Bastide. Quel rapport ?

M. Jacques Soustelle. Je ne voudrais pas que la France, très légitimement occupée par sa politique intérieure, son équilibre et ses progrès intérieurs, se trouve brusquement en face d'une situation qui, sans être apocalyptique, pourrait ressembler à ce que l'on appelle la « finlandisation », c'est-à-dire l'impossibilité tacite pour un pays d'avoir son indépendance, sa politique et même le choix de ses solutions intérieures parce qu'un trop puissant voisin lui fait peur.

Que dit à cet égard le programme commun ? M. Chandernagor nous a rappelé tout à l'heure qu'il proposait la dissolution simultanée de l'O.T.A.N. et du pacte de Varsovie. Je n'ai d'ailleurs pas entendu, à ce moment-là, les applaudissements de nos collègues communistes ! (*Sourires sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*) D'ailleurs, je ne crois pas que cette dissolution simultanée soit pour demain.

Pour le reste, le programme commun demeure assez vague et imprécis, même s'il affirme que, sous un gouvernement de gauche, la France ne sortirait pas de l'Alliance atlantique. Il est évident que l'arrivée au pouvoir de partis — dont l'un au moins est violemment hostile à toute politique européenne — qui veulent une politique économique de nationalisations, de dirigisme, qui nous couperait du reste du monde libre, isolerait la France et, par conséquent, résoudrait la question de son appartenance au monde de l'Ouest.

Nous assistons aujourd'hui à une certaine offensive, notamment à propos de l'élection du Parlement européen au suffrage universel ; mais il est plus correct de parler de l'Assemblée européenne. Il y a l'attaque contre la « supranationalité honteuse » que je lisais dans *L'Humanité* voilà quelques jours. Notre collègue M. Michel Debré a fait part, dans un article récent, aux lecteurs d'un grand quotidien de ses angoisses qui sont au nombre de trois.

M. Michel Debré. Vous avez de bonnes lectures !

M. Jacques Soustelle. Excellentes, en effet.

Je vous laisse le soin de décider, mesdames, messieurs, si trois angoisses à ce moment de notre histoire, c'est trop ou trop peu.

La première est celle de la supranationalité.

Notre collègue peut être rassuré. Car, lorsqu'on observe le cours incertain et tourmenté de la politique européenne, on ne peut pas dire qu'il aille dans ce sens-là.

Monsieur le ministre, vous avez affirmé que l'Europe progressait. Je voudrais bien vous croire. Mais j'ai l'impression qu'il n'en est rien et que nous n'allons ni vers une Europe supranationale ni vers une Europe confédérale. Nous sommes en présence de quelque chose de confus, d'une sorte de bouillie qui a de moins en moins de consistance.

Ne tombons pas dans les querelles théologiques sur la question de savoir si l'Europe serait plus ou moins fédérale, confédérale, supranationale, internationale, que sais-je encore ! Comment ne songerais-je pas à ces querelles, qualifiées à juste titre de « byzantines », puisqu'elles se déroulaient à Byzance : au moment même où l'armée de Mehmet V assiégeait la ville, de malheureux égarés se répandaient dans les rues en criant : « Plutôt le turban du Turc que la tiare du Pape ! » Le turban du Turc, ils l'ont eu, et pendant cinq siècles ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mauger. Et ils l'ont toujours !

M. Jacques Soustelle. En face des problèmes gigantesques auxquels nous sommes affrontés, nous ne devons pas succomber comme trop souvent, hélas, à notre esprit de division.

Que voulons-nous ? D'abord, à coup sûr, maintenir la paix. Ensuite, et dans la mesure où cela dépend de nous, naturellement, faire en sorte que les Etats-Unis ne cèdent pas à la tentation de l'isolationnisme et du repli sur les frontières de leur continent. Enfin, nous voulons rendre confiance aux Africains, dont le continent est essentiel pour l'équilibre du monde, et envers lesquels, je le répète, nous avons tant de devoirs.

Pour ces trois raisons, il faut faire l'Europe. Ce serait grave-mment s'illusionner que d'imaginer que la France, aussi courageuse, riche, laborieuse, libérale et progressiste soit-elle, et quelle que soit la couleur de son gouvernement, puisse à elle seule accomplir une si lourde tâche.

Il faut donc que l'Europe comprenne au moins un noyau ou un embryon de volonté politique exprimé dans une institution. Or, si nous voulons échapper au risque de la bureaucratie internationale ou apatride, l'institution ne peut être formée que par un corps élu au suffrage universel, auquel on pourra « accrocher », si je puis dire, les institutions nécessaires à la défense.

En attendant et dans la mesure où la politique bi-partisane que je souhaitais dans ma dernière allocution à cette tribune paraît impossible à réaliser — étant donné le durcissement regrettable des pressions politiques intérieures — il restera indispensable qu'au moins tous ceux qui le veulent et le peuvent se rassemblent derrière le chef de l'Etat pour conduire une politique internationale active et réaliste. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants, et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Feit.

M. René Feit Monsieur le ministre, en ouvrant ce grand débat de politique étrangère, vous avez défini avec clarté et précision les différents axes de votre action et les rapports que vous souhaitez développer entre la France et les autres nations, qu'elles appartiennent à l'Europe, au tiers monde, au Proche-Orient ou à l'un des deux blocs, soviétique ou américain.

Le groupe des républicains indépendants vous en remercie.

S'agissant de l'Europe, d'autres orateurs traiteront de l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct, mais, puisque j'ai abordé ce sujet lors d'un débat précédent, je tiens à vous exprimer à nouveau toute l'importance que nous attachons à la décision prise lors de la réunion au sommet des chefs d'Etat, qui s'est tenue à Paris au mois de décembre 1974, de rendre applicables en 1978 les dispositions de l'article 138 du Traité de Rome.

Nous considérons que l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel est prioritaire dans la voie de l'union politique de l'Europe qui reste l'objectif prévu pour 1980. Nous souhaitons fermement que le prochain Conseil européen, qui se réunira certainement au mois de juillet prochain, détermine définitivement les modalités de cette élection afin que soit respectée l'échéance de 1978 sur la base des propositions de M. le Président de la République, et malgré les réserves émises par les gouvernements danois, anglais et italien, lors de la dernière réunion du Conseil européen à Luxembourg.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. René Feit. Puisque, faute d'un temps suffisant, il me faut choisir, permettez-moi d'aborder pour ma part les problèmes que pose l'Asie du Sud-Est depuis les événements dramatiques et douloureux qui l'ont frappée.

Bien sûr, je songe d'abord à ces nations vers lesquelles nous conduisent l'histoire et le sentiment, j'entends les trois pays de l'Indochine.

Pour les dirigeants de ces pays, il s'agit d'imaginer la paix et pour nous, face à un monde qui se meurt, d'en imaginer un autre. C'est montrer qu'il est déjà trop tard pour chercher à établir des responsabilités et encore beaucoup trop tôt pour juger votre politique en termes de succès ou d'échecs.

L'essentiel, à présent, n'est-il pas de savoir prendre à temps, et avec exactitude, la mesure des hommes et des événements, et du jeu des forces dont ils procèdent ? Il ne faut y mettre ni présomption ni précipitation, et il convient de ne pas se laisser guider par le ressentiment ou l'amertume.

C'est une lucidité à la hauteur des bouleversements intervenus que nous attendions de vous à défaut de politiques plus étroitement coordonnées, que des évolutions convergentes, mais éminemment différentes, ne vous ont pas permis, semble-t-il, de définir clairement.

Qui pourrait vous le reprocher, à l'égard du Cambodge, qui s'est coupé du monde après avoir choisi la société et le régime que l'on sait, sans que quiconque y puisse rien ?

Comment agir aujourd'hui envers ceux qui, après tant d'années, sous bien des aspects si cruelles, célèbrent à l'envi et à leur manière, hélas, l'ivresse d'être enfin « les maîtres des eaux, de la terre, de la révolution et de leur destinée ? »

Comment faire plus que souhaiter que ce pays comprenne, comme vous l'avez déclaré, que l'ouverture au monde extérieur, au dialogue, à l'échange, sont les plus sûrs gages d'un développement harmonieux ? Qui fait autre chose d'ailleurs ?

Vous avez exprimé, le 12 avril, votre vœu d'établir des relations diplomatiques avec le Cambodge. Vous l'avez réitéré le 26 septembre devant l'Assemblée des Nations Unies, et nul n'y a vu un message vide, destiné seulement à attirer des échos dans un forum tumultueux. Si certains dirigeants, de passage à Paris, ont gardé délibérément leurs distances, le prince Sihanouk, lui, ne s'y est pas trompé.

Nous serions intéressés, cependant, d'apprendre quelle suite vous comptez donner et quelles conditions vous mettrez à l'invitation adressée à un représentant français de se rendre à Phnom Penh ?

Nous serions heureux d'entendre que votre diplomatie, quelles que soient les difficultés qu'elle rencontre et l'épaisseur du silence auquel elle s'est heurtée jusqu'alors, n'a pas renoncé à renouer, pour peu qu'on lui réponde, les fils coupés par le séisme d'une révolution.

Nous aimerions pouvoir croire aussi que les frontières closes ne vous conduiront pas à oublier les souffrances et les ruines : nous songeons, bien sûr, à une aide humanitaire — à défaut d'une coopération, dont nul ne peut imaginer ce qu'elle pourrait être — tant que durera une mutation brutale dont la violence demeure inexplicable.

D'ailleurs, vous le savez, même si l'histoire n'invite guère à l'optimisme, l'Asie jaune a la mémoire longue : le souci actif de la France doit consister à parier que l'idéologie des Khmers rouges n'altérera pas définitivement la sagesse qui empreint l'idée de l'homme et du temps en Extrême-Orient.

Puisse vos réponses, monsieur le ministre, renforcer ce qui nous reste d'espoir !

A propos du Laos, où la révolution pacifique a cheminé sans bruit ni fureur, nos interrogations sont moins pressantes.

Gardez-vous, toutefois, de laisser s'étaler un brouillard d'insinuations fatalistes, celles qui, faute d'informations précises, évoquent avec une détectation morose les liens qui se défont, les replis qui s'organisent, les chances qui se perdent, cependant qu'une communauté française se sentirait abandonnée. Ce que fait votre diplomatie, avec trop de discrétion peut-être, mérite d'être expliqué.

A ceux-là mêmes qui accusent la France de se retirer du jeu, mais qui n'hésiteraient pas, bien sûr, à nous taxer en même temps d'impérialisme, il faut répondre que la mission militaire française a été supprimée, à notre initiative, et que l'on nous en a su gré.

A ceux qui nous pressent d'aider le développement du pays, il convient de rappeler qu'aucun des projets financés par la France, au cours des deux dernières années, n'a pu être mis en œuvre.

Ceux qui doutent de notre volonté de coopération, du moins de celle qu'on nous demandera, doivent savoir qu'en dépit de leurs difficultés d'exercice évidentes, nos coopérants, pour l'essentiel, ont été maintenus.

A vrai dire, au-delà de nos doutes internes, le principal est que les Laotiens nous sachent prêts. Vous avez d'ailleurs fait diligence puisque le principe d'une mission envoyée de Paris, donc d'une négociation, a été proposé et accepté moins de trois mois après l'instauration du nouveau régime.

Maintenant, vous devez éviter l'affadissement des choses et, tout en respectant les priorités de vos interlocuteurs, requis par tant de difficultés à vaincre, il vous faut procéder à un vaste examen des actions communes qui demeurent possibles. Vous les avez évoquées tout récemment avec votre hôte indonésien, M. Malik. L'occasion vous est fournie aujourd'hui de nous les faire connaître.

Nul doute, en tout cas, puisque le chef de l'Etat laotien mise, semble-t-il, sur de bonnes relations avec la France, que vous ne trouviez là les bases d'un renouveau.

A Hanoï, à Saigon, le projet de réunification se déroule sans brutalité ni ambiguïté, mais dans un pragmatisme où les diplomates piétinent et s'embourbent. Ce projet ne vous a pas trouvé démuné : la création d'un consulat général au Sud, doté des mêmes moyens que notre ambassade, vous a même permis d'anticiper sur l'événement. La France est ainsi la seule démocratie occidentale à être représentée à Saigon.

Bien sûr, en raison de notre propension à oublier les situations claires et lisses pour ne retenir que les aspérités, personne ne se réjouit plus qu'à travers la tourmente du printemps dernier aucun dommage de personne n'ait été à déplorer.

C'est à une heureuse et rapide initiative aussi, que correspond cette mission diplomatique envoyée dès le mois de novembre à Hanoï. Eussiez-vous escaioté la rencontre, qu'on aurait aussitôt évoqué le spectre d'une paix manquée ! Vous avez fait conduire la mission au plus haut niveau, et certains bons esprits n'ont pas manqué d'en conclure qu'il n'était pas nécessaire de déplacer de telles personnalités.

« Affaires consulaires », a-t-on écrit, de cette encre acide qui ronge les meilleures plumes. Est-ce vraiment le cas lorsqu'il s'agit d'un accord qui intéresse directement et immédiatement 15 000 personnes juridiquement françaises auxquelles la morale des peuples nous recommande d'accorder notre protection ?

Ce n'est pas un accord mineur que celui qui permettra à ces Vietnamiens écartelés entre leur origine et leur nationalité de quitter leur pays — pour les raisons qui sont les leurs — afin de vivre dans le nôtre, dans le libre exercice de leur liberté. Monsieur le ministre, il est à l'honneur même de notre diplomatie d'avoir conclu cet accord.

Quant à notre aide financière, personne ne contestera qu'il convient de l'accorder, dans un double souci : celui des désastres de la guerre, dont il serait coupable qu'aucun Etat ne paraisse plus préoccupé, celui des intérêts de la France et de nos compatriotes, dont il serait non moins coupable qu'ils ne soient pas défendus.

Nous connaissons les dispositions prises au mois de décembre à l'égard du Nord. Les 229 millions de francs représentent bien davantage qu'un geste substantiel. C'est beaucoup plus que nos pratiques antérieures et, même sous forme de dons gouvernementaux, l'hommage d'un Etat dit capitaliste à un pays socialiste et révolutionnaire !

Qu'en sera-t-il cette année à l'égard du Sud ? Qu'est-il advenu des aides accordées dans la tourmente ? Préalable, conditions, réserves, comment négociez-vous éventuellement un nouvel engagement français ? Nul doute qu'une volonté réciproque d'aboutir ne conduise à des solutions raisonnables, mais il serait bon que nous soyons informés de vos intentions.

A vrai dire, au-delà de nos moyens, comptera surtout votre volonté politique, celle que vous déployez et déploierez pour inciter nos entreprises à pratiquer une véritable coopération économique, respectant les nouvelles règles du jeu, et celle que vous employez ou emploierez à définir une nouvelle forme de coopération culturelle, dont le principe est déjà décidé.

Nous sommes sûrs que votre volonté politique vous dictera à l'égard de notre capital de prestige, une autre attitude que celle d'un gérant parcimonieux.

Sans interrogation et sans réserve, bien au contraire, permettez-moi de vous féliciter à présent des orientations que vous avez prises dans le reste de la zone de l'Asie du Sud-Est, jusqu'en Corée. Elles sont pleinement conformes à nos vœux.

Les déplacements tout récents de votre secrétaire d'Etat ont été salués comme une marque d'intérêt évidente de la part de la France à l'égard de « l'Asie brune ». Des voyages officiels de personnalités malaisiennes ou indonésiennes viennent de marquer, de leur côté, combien la coopération avec la France est vivement souhaitée.

Vous avez tissé ainsi entre la France et les pays de l'Association des Etats du Sud-Est asiatique un maillage serré de commissions économiques, de conventions fiscales, d'accords portant sur nos investissements.

Ainsi, sans rechercher les effets, mais en vous appliquant à résoudre les problèmes, vous avez mis en place l'un des axes de la politique définie par le Président de la République qui avait déclaré : « Nous ne surmonterons le défi de notre temps qu'en assurant partout la primauté de la concertation pacifique sur l'affrontement. »

Ce faisant, vous avez réuni les moyens d'une percée économique dont les succès, sont çà et là, déjà clairement ressentis. Pussions-nous vous convaincre que pour être suivis, il nous manque encore l'infrastructure que constitue la présence culturelle et linguistique, sans laquelle il n'est pas d'expansion durable.

Voilà qui marque le sens de l'effort à accomplir encore. Voilà aussi qui doit nous inspirer la ferme volonté de ne pas déshumaniser notre politique, en oubliant le message au profit du négoce.

Mieux, c'est la spécificité de toute la zone en cause, péninsule indochinoise comprise, qu'il convient de reconnaître, au-delà du face à face idéologique et des tensions qu'il crée. Gardons-nous bien d'en aggraver les contradictions et élevons notre intérêt pour cette région à la hauteur d'un grand dessein. D'ailleurs, pourquoi ne pas l'exprimer pleinement en favorisant un authentique non-alignement dans un ensemble régional nécessaire à l'équilibre du monde et à la paix ?

La paix du monde, à laquelle je viens de vous demander de vous appliquer plus encore, me fournit tout naturellement la transition pour évoquer, après d'autres orateurs, le grand bruit fait autour de l'Alliance atlantique, donc d'une certaine façon, autour de notre sécurité.

Je fais allusion, évidemment, aux déclarations de plusieurs personnalités américaines sur l'éventualité et les conséquences d'une participation communiste à des gouvernements européens.

Ces déclarations ont suscité en France, de la part des partis de l'opposition, une vague de protestations dont le ton, d'abord, m'a paru pour le moins excessif et la cible, me semble-t-il, bien mal choisie.

Nous avons entendu parler, entre autres, d'« insolence », de « propos scandaleux », d'« insultantes déclarations », d'« intrusion intolérable », d'« ingérence inadmissible » et même de « sommations ».

Bien sûr, à défaut de se prétendre coupable, le Gouvernement, s'est vu accusé de complicité, en dépit de la façon très nette dont il a rejeté toute immixtion dans les affaires intérieures françaises, tout en ramenant, comme vous venez de le faire, les premiers propos incriminés à leur juste proportion.

De quoi s'agissait-il, en effet ? Des déclarations d'un militaire, certes de très haut rang, mais dont l'opinion n'engageait que lui-même, tout le monde s'accordant à reconnaître — le Gouvernement l'a même déclaré — qu'il n'a aucune compétence pour traiter des problèmes internes des pays de l'Alliance atlantique, et moins encore de ceux qui ne font pas partie de l'organisation intégrée.

Est-il raisonnable qu'une opposition, qui dit avoir vocation à prendre le pouvoir à brève échéance ne sache conserver la tête froide et parte en bataille, toutes plumes dehors, contre ce qui ne devrait être rien de plus, pour elle, que de bien maladroits moulins à vent ?

Tout autres sont les déclarations des hommes politiques américains lorsqu'ils sont investis des plus hautes responsabilités. Qui les taxe d'ingérence, qui y voit plutôt des constatations ? J'ajouterai que ces déclarations sont peut-être un peu nombreuses et répétées, mais qu'elles ont le mérite de porter à la réflexion.

Elles nous révèlent qu'avant d'être franco-américaine, l'affaire est d'abord américaine. Que M. Kissinger ait de bonnes raisons de se dire intéressé par d'éventuels changements de politique chez ses partenaires, qui le contesterait ?

Il rappelle à l'Europe de l'Ouest que l'équilibre mondial des forces n'a de chances d'être maintenu que si l'Amérique est puissante, et qu'une partie de cette puissance lui vient d'une Alliance atlantique intacte. Qui en douterait, même si la formule méritait plus de nuances ?

Il ajoute que l'Amérique, repliée sur une base territoriale plus éloignée, devrait, pour préserver le même équilibre, faire preuve d'un certain réalisme brutal. On peut n'être pas d'accord ; on peut trouver l'alarme excessive. Mais on ne peut dénier à un secrétaire d'Etat le droit de faire cette analyse et de la rendre publique, quand il le veut ou en a besoin.

A notre tour, nous pourrions être taxés, à juste titre, d'ingérence, si nous reprochions tant au président Ford qu'à M. Kissinger de déterminer l'attitude de leur pays à l'égard d'un problème qui le concerne et dont les conséquences relèvent à l'évidence de l'exercice de sa pleine souveraineté.

D'ailleurs, si nous rejetons les ingérences extérieures, nous les rejetons toutes, et les souhaits publiquement formulés par certains chefs d'Etat sur la future majorité, éventuelle, nous choquent, comme nous ont indignés certaines interventions qu'il serait bon parfois de rappeler.

Plus grave est, à mon sens, la signification de l'effervescence qui règne au sein de l'opposition. Nous connaissons les lacunes et les contradictions de son programme à l'égard des blocs et

de l'Alliance. Nous sommes convaincus à présent que tant d'agitation révèle de grandes incertitudes : ne doutons pas qu'elles seraient génératrices, au mieux de confusion, en tout cas de tension, au pire de rupture.

Faudrait-il donc imaginer une éventualité dans laquelle la France et les Etats-Unis, attachés aux mêmes valeurs, héritiers de la même culture et de la même civilisation, pourraient se trouver en opposition radicale ? Je crois qu'il s'agit là du seul et vrai problème et que tout l'agitation faite autour de cette affaire avait pour but de le masquer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Ne nous y trompons pas, mes chers collègues, l'affaire est avant tout française, et d'ordre interne.

Nous ne voulons pas que, par le biais d'un prétexte, on cache aux Français un des enjeux essentiels du choix que, dans deux ans, ils auront à faire.

Puisse la majorité, toutes volontés liées et toutes énergies rassemblées, en convaincre le pays !

M. Louis Odru. C'est la « voix de l'Amérique » !

M. René Feit. Au terme de mon intervention, je souhaiterais évoquer, monsieur le ministre, la situation du personnel de votre département.

A l'occasion de nos missions à l'étranger, nous sommes souvent conduits à constater une différence assez sensible entre les moyens en personnel et matériel dont bénéficient les représentations diplomatiques d'autres Etats et ceux des missions françaises.

Suivant certaines informations, le nombre des agents du corps diplomatique en poste à l'étranger avoisinerait six cents, chiffre d'ailleurs en constante diminution depuis plusieurs années. Selon des calculs, les effectifs de personnels titulaires du ministère des affaires étrangères servant à l'étranger et appartenant aux catégories A et B de la fonction publique auraient diminué de 10 p. 100 de 1964 à nos jours.

Cependant, la tâche de ces agents n'a pas décréu, bien au contraire, tous les indices le montrent. Si l'on regarde l'activité diplomatique proprement dite, il est clair qu'elle se trouve accrue par l'apparition de nouveaux partenaires, qui nécessitent de nouveaux postes, et à mesure que de nouvelles institutions internationales naissent ou que leur champ d'action traditionnel s'agrandit.

Les relations bilatérales s'étendent elles-mêmes, de nombreux domaines d'intervention jusque-là réservés à l'action interne des Etats débouchant dans le domaine international. Les crises internationales sont elles-mêmes devenues plus nombreuses et plus graves.

Enfin, de nouvelles méthodes se font jour qui transforment, par exemple, le diplomate en homme de relations publiques, apte à recourir aux moyens de diffusion modernes.

Or, il est devenu banal aujourd'hui de dire que les moyens d'action du ministère n'ont en aucune façon suivi cette évolution, puisque ses crédits ont décliné de 2 p. 100 en volume depuis 1970.

Qu'il me soit simplement permis d'ajouter que dans le domaine des activités consulaires — dont les responsables sont quelquefois bien injustement critiqués — il semble qu'une évolution parallèle se soit affirmée.

Les effectifs des colonies françaises à l'étranger, dont les consulats doivent assurer toute la gestion administrative, sont passés de 800 000 à plus d'un million de personnes de 1964 à 1974, soit un accroissement de 25 p. 100, alors que dans le même temps les restrictions budgétaires imposaient au ministère de supprimer quarante-neuf consulats et qu'une nouvelle répartition géographique — intéressant un plus grand nombre de pays — s'établissait.

Quant au nombre de touristes français allant à l'étranger pour un séjour de plus de quatre jours et pouvant, par conséquent, recourir aux services des consulats, il passait de 3 784 000 en 1964 à 5 200 000 en 1975, soit une augmentation de 37 p. 100. Au cours de la même période, les exportations françaises, qui intéressent de près nos consulats en raison du rôle économique extrêmement actif que jouent nombre d'entre eux, spécialement dans les postes dépourvus de conseillers commerciaux, en raison aussi des conséquences contentieuses auxquelles elles peuvent donner lieu, sont passées de 46 à 227 milliards de francs, soit un accroissement de 493 p. 100.

Il importe que des solutions soient rapidement trouvées pour que l'évolution à laquelle j'ai fait allusion soit stoppée.

Monsieur le ministre, le groupe des républicains indépendants apprécie l'action constructive que vous menez avec patience et ténacité dans la recherche de rapports harmonieux et confiants entre les peuples. Je terminerai mon propos par un hommage au magnifique travail de nos diplomates qui, malgré une insuffisance de moyens et des conditions souvent difficiles, maintiennent à l'étranger avec panache et efficacité l'image réelle de la France humaine, généreuse et fraternelle. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. André Chandernagor. Pas généreuse pour eux, en tout cas !

M. le président. La parole est à M. Ansart.

M. Gustave Ansart. Monsieur le ministre, s'il fallait porter un premier jugement sur la politique étrangère de la France, on pourrait dire que c'est une grave entreprise de démantèlement de notre indépendance et de notre souveraineté nationales. Et cela constitue en soi une grave accusation.

M. le Président de la République ne manque pas une occasion de proclamer le changement là où il n'y a qu'immobilisme. Mais s'agissant de la politique extérieure, dont l'orientation a pourtant été fondamentalement modifiée, c'est tout juste si on ne la place pas sous le signe de la continuité. C'est sans doute que le renversement de politique qui a été opéré ces dernières années fait problème pour la cohésion de la majorité.

Mais les faits sont les faits. L'actuelle politique extérieure de la France est désormais bel et bien une politique atlantique, qui s'insère dans la stratégie mondiale inspirée et conduite par les Etats-Unis. Cette politique nous a conduits à faire de l'Europe une terre dominée par les Etats-Unis, avec l'aide de l'Allemagne de l'Ouest.

C'est un fait, monsieur le ministre, qu'il ne reste plus grand-chose de la politique extérieure définie et menée par le général de Gaulle et dont nous avons souligné, en son temps, nombre des aspects positifs. Pour reprendre les formules de l'époque, la politique conduite aujourd'hui n'a plus la passion de la souveraineté nationale, de l'indépendance de la France, de sa liberté d'action dans le monde.

Nous observons, en effet, que dans les trois domaines, militaire, économique et politique, les démarches du Gouvernement français sont autant d'abandons successifs de notre souveraineté.

Sur le plan militaire, si l'apparence du *statu quo* est sauvegardée, notamment dans la mesure où la France s'abstient de rejoindre le système de commandement intégré, pour autant la coopération a été renforcée dans tous les domaines et des formules ont désormais été trouvées qui ont abouti à une réintégration de fait des forces militaires françaises dans l'O. T. A. N.

Je sais que le Gouvernement français nie cette réinsertion de la France dans l'O. T. A. N. qui revient d'ailleurs sur la décision du général de Gaulle en 1966. Comme démonstration, on n'hésite pas à invoquer le fait que les bases américaines ont disparu du territoire français et n'ont pas depuis été réintroduites. Cette démonstration n'est pas convaincante. Depuis la rencontre de la Martinique, la coopération de la France avec l'O. T. A. N. n'a cessé de s'accroître et la dernière étape, lorsque vous avez accepté d'entrer dans l'engrenage de la standardisation avec l'eurogroupe — même si pour la circonstance vous avez su changer les formules en matière d'armements — est lourde de conséquences.

N'est-ce pas le Premier ministre lui-même qui déclarait il y a quelques mois qu'une telle perspective porterait atteinte à l'indépendance de notre production d'armements et donc à notre politique ?

A cet égard d'ailleurs, l'organe officieux de l'Alliance atlantique, *Les Nouvelles atlantiques*, du 27 février 1975, pouvait écrire : « Les milieux compétents américains considèrent désormais que toute discussion sur un éventuel retour de la France dans l'Alliance atlantique est inutile et dépassée parce que la coopération de la France avec l'O. T. A. N. est tellement satisfaisante qu'il n'y a plus aucun intérêt d'insister sur une intégration formelle. »

Sur le plan politique, l'offensive menée pour l'élection du Parlement européen au suffrage universel en mai-juin 1978, offensive, faut-il le remarquer, menée par le Président de la République en personne, conduit à la limitation, puis à l'abandon de la souveraineté nationale.

Admettre qu'une instance extranationale puisse disposer de l'autorité que lui conférerait le suffrage universel constitue un empiètement brutal sur les compétences des institutions nationales.

Quelle politique coupable pour nos intérêts nationaux que de défendre l'idée de l'élection du Parlement européen au suffrage universel, en laissant croire que ce parlement ainsi élu pourra être un moyen démocratique de régler les graves et très nombreux problèmes de l'Europe en crise.

C'est à cette assemblée de Strasbourg que vous voulez laisser le soin de délibérer, de décider des affaires de la France, avec, pour toute représentation, comme l'a proposé le Président de la République lui-même, trente-six députés français dont quatre communistes.

Le vernis démocratique dont on l'a recouverte ne peut parvenir à cacher que c'est là une opération qui porterait gravement atteinte à la souveraineté de la France, à son indépendance, donc à sa vie même.

Non seulement nous ne prendrons jamais la responsabilité d'un tel acte, d'une telle décision, mais au contraire nous lutterons contre jusqu'à la dernière minute, jusqu'au moment où, avec l'aide de notre peuple, sera abandonné ce projet, le plus dangereux que nous ayons eu à connaître depuis la Libération.

Qu'on ne vienne pas nous dire : vous êtes alors contre le suffrage universel ! Chacun sait bien dans ce pays que nous y sommes favorables, chacun sait que nous sommes partisans de la représentation proportionnelle pour toutes les élections. Nous proposons d'ailleurs que ce soit par ce chemin que les Français aillent un jour au socialisme, en fixant, à chaque étape, l'étape suivante de leur destin.

Ce dont il s'agit ici n'a rien à voir avec la démocratie : le suffrage universel est l'alibi. On veut obtenir de chaque Etat qu'il se dépouille de sa souveraineté, de son indépendance. On veut obtenir que les grandes sociétés financières et industrielles qui dominent l'Europe puissent avoir à leur disposition un personnel et une assemblée politique qui décideront de ce qui est bon ou n'est pas bon pour la domination du grand capital.

D'ailleurs, comment justifier par la démocratie l'élection de ce Parlement lorsque l'on voit les pires réactionnaires des neuf pays la réclamer avec des accents qui prêteraient à sourire s'il ne s'agissait d'une aussi grave entreprise ?

Qu'on ne compte donc pas sur nous pour avaliser un état de choses dans lequel notre pays perdrait progressivement sa raison d'être. La politique de la France — nous voulons le réaffirmer — doit être décidée à Paris ! Ici ! Dans cette assemblée, et ni à Washington, ni à Moscou, ni à Bonn via Luxembourg !

Il en est de même de l'intégration et de l'union européenne. Pour accélérer l'intégration européenne, vous acceptez d'avance une union politique qui doit déboucher, dans l'esprit de ses promoteurs, sur une prise en compte commune des problèmes de la défense. C'est un appel non déguisé à une nouvelle C. E. D., déjà repoussée par cette assemblée, il y a plus de vingt ans.

Pour justifier cette politique qui aliène grandement notre indépendance nationale, vous présentez l'intégration européenne comme la seule façon de résister à la domination économique américaine et aux sociétés multinationales.

Mais la Communauté européenne est d'ores et déjà dominée par les multinationales à direction américaine et par les cartels ouest-allemands qui leur sont liés. Trente-cinq grands groupes dirigent en fait la Communauté des Neuf. La puissance financière de ces multinationales est telle qu'elle dépasse largement, pour nombre d'entre elles, le budget d'un pays comme la France.

Or, chacun le voit, les sociétés multinationales n'ont aucun souci de l'intérêt national. Leur activité est dictée par le profit, acquis, s'il le faut, contre le peuple français. Ces sociétés sont devenues un canal pour l'exportation massive de capitaux et pour une spéculation monétaire sans précédent. Ces jours derniers, on a eu confirmation qu'elles semaient la corruption et n'hésitaient pas à financer des hommes et des partis politiques pour arracher des marchés et des nouveaux privilèges.

Par ailleurs, l'Europe « à deux vitesses » dans le domaine monétaire consacre la soumission des économies nationales aux visées et aux pratiques des groupes multinationaux qui jouent avec les monnaies. Elle consacre tout spécialement la soumission à la puissance financière de la R. F. A. et à la domination du mark. Aussi bien pour les monnaies qui resteront groupées dans le serpent monétaire — si le serpent survit — que pour les monnaies qui devront rester en dehors, les décisions sont de plus en plus prises à Washington et à Bonn.

En vérité, il n'est pas vrai que la supranationalité ouvre la porte au contrôle des groupes multinationaux. Elle accroît, au contraire, le pouvoir des sociétés multinationales. En fait, la seule ambition du Gouvernement est d'obtenir pour quelques grandes sociétés capitalistes à base française une place au banquet des géants internationaux de la finance et de l'industrie.

Cette préoccupation aboutit à transformer les ministres en courtiers internationaux des monopoles capitalistes. Elle aboutit aussi à donner au commerce des armes une place prioritaire si justement dénoncée par le cardinal Marty.

A cet égard, comment ne pas voir que l'impérialisme allemand est d'ores et déjà devenu un géant économique, financier et même militaire. Sur ce dernier plan, sa puissance est considérable. Il ne lui manque que la pleine liberté en matière nucléaire. Dans ces conditions, la politique de l'actuel gouvernement qui consiste à faire de la France le marchepied de l'Allemagne de l'Ouest ne peut et ne doit être acceptée par aucun Français soucieux des intérêts de la nation.

Déjà M. Schmidt ne se prive pas de parler avec un langage dominateur, en prodiguant ses conseils qui sonnent, ô combien, désagréablement dans les réunions des Neuf.

Comme on le voit la Communauté européenne supranationale, loin de représenter l'Europe indépendante qu'on nous promet, loin d'être l'Europe de la paix, de la sécurité et de la liberté, loin d'être l'Europe des peuples, sera plus que jamais enfermée dans la domination atlantique et soumise aux abandons de souveraineté.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que votre politique se caractérise par une passivité affligeante sur la plupart des grandes questions internationales ? Les quelques initiatives que vous avez été conduit à prendre — tel le sommet de Luxembourg qui s'est terminé par un échec cuisant — n'ont pas servi l'image de la France dans le monde.

J'aborderai maintenant quelques autres aspects de votre politique extérieure.

Nous sommes, monsieur le ministre, dans un monde en pleine mutation où les événements se succèdent à un rythme accéléré. En trente ans, soixante-dix pays ont acquis leur indépendance nationale et 700 millions d'hommes se sont libérés du colonialisme. La volonté de souveraineté des jeunes nations, d'indépendance économique et de progrès social s'affirme. A ceux qui prétendent que les idées de nation et de souveraineté sont dépassées, on peut rétorquer que nous n'avons jamais assisté à un tel développement des nations. C'est même un des grands faits de notre époque.

En même temps, l'aspiration des peuples à la détente, à la paix et à la coopération s'exprime plus fortement que jamais.

Dans ce monde en pleine évolution, votre politique, monsieur le ministre, semble toujours en retard d'une époque. Manifestement, vous n'avez pas mis votre montre à l'heure nouvelle de l'histoire.

Tandis que la conférence d'Helsinki a marqué l'approfondissement de la coexistence pacifique et appelle désormais des prolongements concrets dans le domaine de la limitation des armements, vous continuez d'observer sur cette question cruciale du désarmement une attitude négative.

Vous persistez à refuser de vous associer aux négociations de Vienne sur la réduction des forces armées en Europe centrale et à la conférence de Genève sur le désarmement.

Même dans la coopération avec les pays socialistes, dont vous parlez tout à l'heure, la France est très loin d'avoir saisi toutes les possibilités. Le niveau des échanges reste bas, et alors que ces pays participent pour 40 p. 100 à la production industrielle mondiale, nos échanges avec eux ne représentent que 4 p. 100 du commerce extérieur de la France, dont 2 p. 100 avec l'U. R. S. S.

L'inégalité de ces relations, en aggravant le déficit de la balance des échanges au détriment des pays socialistes, est un frein considérable au développement de ces échanges.

Comme on peut le constater, il y a donc loin des déclarations d'intention à la réalité des faits et des chiffres.

On peut s'interroger également sur les perspectives de l'entente et de la coopération avec l'U. R. S. S., à l'heure où le glissement continu vers l'atlantisme et le retour pas à pas dans l'O. T. A. N. ont conduit le Gouvernement français à abandonner la stratégie « tous azimuts » qui était assignée à la force de frappe française par le général de Gaulle lui-même. Cette force de frappe avait pour mission de protéger et d'affirmer notre totale indépendance nationale, nous répétait-on à l'époque. Aujourd'hui, la doctrine militaire française n'hésite pas à désigner comme cible prioritaire à notre armement atomique l'U. R. S. S. et les pays socialistes. Elle participe ainsi au dispositif stratégique d'ensemble de l'impérialisme américain, orientation d'autant plus grave qu'on a prêté longtemps au Gouvernement français l'intention d'installer des fusées Pluton en République fédérale d'Allemagne.

Comment pouvez-vous concilier cette politique avec l'esprit et les décisions d'Helsinki, avec la nécessité impérieuse d'une action indépendante de la France dans le monde ?

Nous notons également que le redéploiement du dispositif militaire, et notamment de la flotte française en Méditerranée, en Afrique, dans l'océan Indien, vient à l'appui d'une politique qui a des accents néocolonialistes et qui manifeste une agressivité certaine à l'égard du mouvement de libération nationale.

Nous sommes bien obligés de constater que, dans vos relations internationales, vous privilégiez les relations avec les Etats les plus réactionnaires : le Maroc, le Zaïre, l'Iran, l'Indochine et le Brésil, pays dont on a déjà beaucoup parlé, qui pratique la torture et les exécutions massives et dont le Président de la République a été reçu par vous avec tant de considération, avant de s'en retourner avec, accroché à son veston, la Légion d'honneur. Et c'est parce que vous faites du soutien des Etats réactionnaires une dimension de votre politique que l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite et le Chili de Pinochet viennent sans doute au premier rang de vos clients pour les ventes d'armes.

Cela conduit notre pays à rester à la remorque de l'histoire.

En fait, vous avez largement dilapidé le capital de sympathie, d'influence et de confiance qu'avait valu à l'époque à la France la politique d'ouverture à l'Est du général de Gaulle et son discours de Pnom-Penh.

Sur la plupart des grandes questions internationales, on cherchait en vain une position originale et audacieuse de la France. Au contraire, votre politique se caractérise par une passivité qui nous afflige. Vous acceptez de vous soumettre aux directives des U. S. A. et de l'Allemagne de l'Ouest et vous consentez des abandons de souveraineté, moyennant le droit, pour la France, de jouer les petits rôles dans le monde de l'atlantisme. Ce n'est pas cela une grande politique et un grand dessein pour la France.

Nous pensons que la politique que vous menez est inspirée par la crainte du peuple français. Vous agissez comme si vous craigniez de vous retrouver seuls face à celui-ci, face à sa détermination de lutter pour un changement démocratique profond.

Vous vous placez presque instinctivement sous la protection de l'étranger, et c'est sans doute ce qui explique votre silence complice face aux propos inacceptables d'hommes comme Kissinger et Schmidt.

Le gouvernement américain, avec sa façon grossière et dominatrice de donner des ordres partout dans le monde capitaliste, n'a pas hésité à dicter par avance au peuple de France le choix du gouvernement qui selon lui, est le meilleur, pour l'Alliance atlantique s'entend. Comment pouvez-vous valablement, honnêtement, expliquer que vous n'avez encore rien dit ?

Alors que la dignité de la France commandait d'affirmer avec fermeté que nous n'acceptons pas de tels propos, votre silence montre bien quel mauvais chemin a parcouru la France depuis des années.

Même le Gouvernement italien a protesté ! Vous n'avez rien dit !

Mais, malgré les propos de M. Kissinger ou du général Duig, il n'est au pouvoir de personne de dicter au peuple de France le choix qu'il sera amené à faire.

Cette politique, c'est celle du programme commun. Et il n'est ni excessif ni audacieux de penser que c'est celle que le peuple de France adoptera bientôt.

M. Louis Baillot. Très bien !

M. Gustave Ansart. Une grande politique pour la France doit se fonder sur une seule considération : l'intérêt du peuple français. Et cet intérêt, c'est de vivre dans une France indépendante et souveraine, dans un monde en paix.

Notre pays doit retrouver sa pleine liberté d'initiative sur le plan international, afin de mener une action dynamique en faveur de la détente et de la coexistence pacifique, de la sécurité et du désarmement.

Vous ne pouvez pas, monsieur le ministre, figer notre politique extérieure dans l'immobilisme, sous le faux prétexte que l'existence de deux super-puissances condamne les autres à l'impuissance. La France peut, si elle en manifeste la détermination, exercer son influence sur le cours des choses en participant à tous les accords qui contribuent à consolider la paix, en prenant des initiatives novatrices en faveur de la détente et de la recherche du désarmement.

A cet égard, la France ne doit pas prendre du bout des lèvres l'acte final de la conférence d'Helsinki, ni chercher à en réduire la signification.

La France n'a jamais été aussi grande et aussi respectée dans le monde que lorsqu'elle a pris la tête des grandes idées de son époque. Or la coexistence pacifique, la sécurité collective, la coopération internationale fondée sur le respect de l'indépendance et l'intérêt mutuel sont les grandes idées de notre époque.

Notre pays a encore la force et l'autorité nécessaires, s'il emploie bien toutes les armes dont il dispose, pour contribuer activement à bâtir ce à quoi aspirent les Français et les autres peuples, à savoir un monde nouveau, un nouveau type de relations dans le cadre d'un système de sécurité collective garantie. Si notre pays s'attache résolument à cette tâche, son action aurait un grand retentissement dans le monde.

Après la conférence d'Helsinki, de nouveaux progrès de la paix impliquent que l'on aborde le problème des armements. La France a, là encore, un grand rôle à jouer en formulant des propositions concrètes pour mettre fin à la course aux armements nucléaires, en soutenant toutes les propositions allant dans ce sens et en signant tous les traités tendant à limiter, puis à interdire tous les types d'armes de destruction massive.

La France a aussi un grand rôle à jouer pour obtenir que le monde s'engage dans le désarmement. Réduire graduellement les armements est la condition première pour rendre la détente irréversible.

Qu'attendez-vous pour participer aux négociations sur la réduction des forces en Europe centrale, sans porter le moins du monde préjudice à la sécurité de la France ? Qu'attendez-vous pour participer à toutes les négociations internationales tendant vers ces objectifs ? Qu'attendez-vous pour contresigner l'accord américano-soviétique ouvert à tous les Etats sur la prévention d'une guerre nucléaire ?

Parce que nous voulons la coopération avec tous les peuples, nous voulons aussi l'Europe, mais à notre manière. Nous ne sommes pas pour le repliement de la France sur elle-même. Notre politique n'est pas celle de l'autarcie. Mais, aujourd'hui, il faut bien convenir qu'à l'Europe qualifiée un jour par un journaliste « d'Europe des illusions » s'est substituée l'Europe des crises monétaires, du démantèlement de l'agriculture, de l'insécurité pour les travailleurs, puisqu'elle compte actuellement près de six millions de chômeurs. L'Europe est aujourd'hui celle des financiers et celle des spéculateurs.

L'Europe pour laquelle nous militons est celle des peuples. Elle passe évidemment par des transformations démocratiques qui s'appuient sur le développement des luttes nationales pour des changements profonds visant à limiter l'emprise des sociétés multinationales sur la vie de nos pays, à démocratiser tous les aspects de la vie politique, économique et sociale. Une telle Europe ne peut exister que dans la mesure où seront préservées l'indépendance nationale de chaque Etat membre et la souveraineté des peuples. Pour nous, la lutte pour une Europe démocratique et pour la souveraineté nationale ne se contredisent pas ; elles se complètent harmonieusement.

Ce combat que nous menons pour l'indépendance nationale ne procède pas d'un nationalisme étroit. La nation n'est pas un concept dépassé mais, au contraire, une réalité riche de potentialités nouvelles. Seule une France indépendante tiendra sa place dans tous les grands domaines de la création humaine. Seule l'indépendance et la souveraineté nationales peuvent donner à la France des possibilités nouvelles de jouer un rôle à sa mesure, dans le cadre d'une véritable coopération européenne.

C'est pourquoi je réaffirme ici que nous sommes résolument contre la politique des blocs et pour une position originale et indépendante de notre pays dans tous les domaines, conformément à nos traditions à la fois démocratiques et révolutionnaires.

Parce que l'aptitude d'un pays à assurer pleinement sa défense nationale est un élément essentiel de son indépendance, la France doit, selon nous, s'en tenir à une stratégie militaire permettant de faire face à toute agression. La sécurité de la France repose sur sa défense nationale « tous azimuts » et sur des facteurs politiques, au premier rang desquels se placent la consolidation des rapports d'amitié et d'entente avec les uns et les autres et l'instauration d'un système de sécurité collective.

Ce n'est pas là le chemin que vous suivez, et nous le regrettons. La politique extérieure de M. Giscard d'Estaing est tout entière marquée par des intérêts de classe. Elle sacrifie notre indépendance, et elle va à contre-courant de l'évolution mondiale. Ce n'est pas une telle politique qui donnera à la France le rang qu'elle devrait occuper dans le concert des nations.

Il est d'ailleurs vrai que, s'agissant du rôle de notre pays dans le monde, les ambitions du Président de la République sont des plus limitées. Après avoir renoncé à toute politique de gran-

deur et de rayonnement, c'est le Président de la République lui-même qui plaide le rôle d'une France puissance moyenne. Il a suffi de l'entendre, lors de sa dernière conférence de presse, insister sur ce thème pour mesurer le chemin parcouru dans la politique extérieure française depuis quelques années.

De toute évidence, ce n'est pas de l'actuel pouvoir que nous pouvons espérer une grande politique extérieure.

C'est pourtant en exprimant dans les faits un attachement intransigeant à l'indépendance nationale, en épousant les grandes idées de notre époque, en nourrissant un grand dessein conforme à la volonté de paix et de coopération des peuples, que notre pays retrouvera une vraie politique de grandeur. C'est alors qu'il jouera son rôle, un rôle à la mesure des ambitions qui peuvent être les siennes. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Michel Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le ministre, M. Couve de Murville a eu raison de vous complimenter d'avoir voulu ce débat. A nous, parlementaires, d'examiner comment, lorsqu'un ministre accepte un dialogue sur sa politique, nous pouvons donner à notre discussion un plus grand intérêt, d'autant que le sujet en vaut la peine et qu'il convient, mes chers collègues, de le traiter hors de toute idéologie et indépendamment de nos préoccupations de politique intérieure.

Il fut un temps où la diplomatie, non seulement la nôtre, mais celle de la plupart des pays, pouvait nourrir de grandes ambitions : organiser la paix du monde, bâtir des institutions pour l'Occident, pour l'Europe.

La réalité des temps que nous vivons, si nous voulons être efficaces, impose des obligations plus concrètes : assurer notre sécurité, contenir les évolutions hostiles, éviter l'extension toujours possible des conflits locaux et des massacres, et cela, soit par une action individuelle, soit par une participation à une action collective. Il nous faut également — c'est capital pour l'avenir — rappeler les principes : l'indépendance des nations, la tolérance et la dignité de la personne humaine.

C'est en fonction de ces réflexions qu'il faut envisager notre attitude, également l'attitude des nations européennes, comme celle de la communauté internationale, face, d'une part, au drame du Liban et, au-delà, face aux menaces qui pèsent sur l'ensemble du Proche-Orient, d'autre part, à l'évolution dans l'océan Indien, plus précisément dans sa partie occidentale proche de l'Afrique.

L'importance donnée à ces deux aspects de la politique internationale surprendra certains. Cependant, au milieu de cette extraordinaire compétition mondiale entre les super-puissances, entre les continents et à l'intérieur des continents, entre le tiers monde et les nations industrialisées, voici que l'on discerne, dans le Sud-Est asiatique, une grave montée des périls. Peut-être, monsieur le ministre, en évoquant au début de cet après-midi la situation au Liban et à Djibouti, n'avez-vous pas, et sans doute en raison de la prudence qu'imposent vos fonctions, exprimé la profondeur des inquiétudes que la situation là-bas suscite pour la vie de milliers d'hommes et pour l'équilibre des forces, donc, à terme, pour la paix.

L'ensemble du Proche-Orient est désormais, et pour les années qui viennent, ce qu'étaient les Balkans au début de ce siècle. C'est un des lieux du monde où des mutations historiques touchant l'Europe peuvent prendre naissance, et certaines de ces mutations peuvent être brutales.

Deux grands faits dominent la situation actuelle dans les pays de la Méditerranée.

Le premier est la poussée démographique des nations de l'Islam. Dans dix ans, entre l'Europe, d'une part, et l'Afrique et le Proche-Orient, de l'autre, ce déséquilibre apparaîtra éclatant. Il ne paraît surprendre ni inquiéter personne et, pourtant, les déséquilibres démographiques précèdent et souvent annoncent les conflits.

Le second fait est la modification constante des rapports d'intérêts et de force entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. L'intérêt des Etats-Unis demeure grand pour des raisons économiques, comme les richesses pétrolières, ou politiques, comme la sauvegarde d'Israël et ses rapports avec l'Egypte. Mais il est facile de noter — vous l'avez d'ailleurs signalé, monsieur le ministre, et M. Couve de Murville y a insisté davantage encore — une diminution de l'effort de l'Amérique, un désir de limiter ses engagements, et il est probable que l'évolution au cours des prochaines années accentuera ce mouvement. A l'inverse, l'Union soviétique a fait son apparition, avec circonspection, sans vouloir

s'engager à fond. Mais elle marque sa présence diplomatique et militaire avec d'autant plus d'intérêt que l'ouverture du canal de Suez complète sa liberté d'action et lui permet de relier la mer Noire à l'océan Indien.

C'est sur cette toile de fond que cette partie du monde, bouleversée par le conflit permanent entre Israël et ses voisins, agitée par un drame limité mais non réglé, celui de Chypre, connaît aujourd'hui une tragédie qui se poursuit sous nos yeux : celle du Liban.

Le Liban était un Etat dont l'indépendance constituait un élément capital dans l'équilibre du Proche-Orient et de la Méditerranée orientale. Il était également le symbole exceptionnel d'une tolérance et d'une paix qui éclairaient de leur lumière cette partie du monde.

Or, sous nos yeux, le Liban s'effondre.

Certes, les deux causes que je rappelais tout à l'heure, d'une part le déséquilibre démographique à l'intérieur du Liban et, d'autre part, un moindre intérêt du monde occidental y ont contribué. Mais il est une autre cause : l'affaire palestinienne, c'est-à-dire les revendications des réfugiés à l'encontre de l'Etat d'Israël.

L'affaire de la Palestine, longtemps oubliée, apparaît désormais comme une brûlure insupportable.

Devant cette tragédie, dit-on, il n'y a rien à faire. Cette attitude ne paraît d'autant plus grave qu'elle recèle une autre tragédie qui intéresse le monde entier. Quand cohabitent d'une part la paix et la prospérité et de l'autre la pauvreté et la révolte, un incendie couve, bientôt éclate et menace de s'étendre.

Je rappellerai le précédent de 1958. Il y eut alors un danger de guerre civile au Liban. A l'appel du Président de la République du Liban, les Anglais et surtout les Américains intervinrent. Le général de Gaulle dissocia l'action de la France. Il se déclara prêt à intervenir, mais il ne souhaite pas que le Liban devienne un enjeu entre le monde occidental et le monde oriental et il donna son accord aux dirigeants soviétiques sur le principe d'une conférence des grandes puissances. L'alerte ne dura pas et le Liban retrouva pour un temps son équilibre et son indépendance.

La situation, dix-huit ans après, est certes différente. La gravité nouvelle des événements montre bien la profondeur des évolutions que j'évoquais à l'instant. Par ailleurs, il est certain que le retour à l'équilibre et à l'indépendance du Liban suppose une modification interne des rapports entre les communautés et c'est à tort qu'une partie de la communauté chrétienne a marqué une hostilité abusive à toute modification institutionnelle.

Mais sont-ce là des raisons suffisantes pour ne pas agir ?

Nous sommes en présence, mes chers collègues, d'un drame humain, d'un véritable massacre. Nous sommes en présence aussi d'une affaire de principe, l'indépendance d'un Etat méditerranéen. Nous sommes enfin en présence d'un conflit local qui peut avoir de graves incidences sur l'ensemble de la politique méditerranéenne.

Sauf aux époques de trouble intérieur profond, la France, ses rois, ses empereurs, ses républiques ont toujours marqué leur intérêt au Proche-Orient. Sans doute, les rapports de force ont bien changé. Cependant, le changement n'exclut pas notre intérêt.

Mais que faire, dira-t-on ? D'abord, rappeler notre ancienne vocation protectrice de la communauté chrétienne, mais aussi et surtout nos liens spirituels profonds avec les deux communautés.

Ensuite, rappeler le principe que nous avons accepté, et consacré au cours de ces dernières années, et qu'il n'y a pas de raison aujourd'hui d'abandonner : l'indépendance des Etats, principe capital et qui vaut pour toute la Méditerranée. Sur ce point, nous ne pouvons pas ne pas être entendus, non seulement s'agissant de l'avenir d'Israël, mais s'agissant aussi des Etats musulmans, car puisque le monde islamique est souvent divisé lui-même, certains pays à l'intérieur même de ce monde peuvent craindre l'indifférence de la communauté internationale devant la disparition d'un Etat.

M. Couve de Murville a tenté d'aider les dirigeants libanais à prendre conscience de leurs problèmes intérieurs et M. Gorse, après une nouvelle demande du Président de la République et du Gouvernement, a repris cette mission. Peut-être faut-il, sous une forme nouvelle, continuer cet effort indispensable. Mais ne convient-il pas d'aller plus loin et de reprendre la thèse du général de Gaulle en 1958, c'est-à-dire d'évoquer la nécessité d'une conférence internationale réunissant les puissances intéressées ?

La grande objection, nous la connaissons. Vous allez, dit-on, officialiser l'intervention de l'Union soviétique dans les affaires de la Méditerranée orientale. Mais l'Union soviétique attend-elle notre autorisation pour s'occuper de la Méditerranée orientale ?

Une autre objection tient à l'échec de la conférence à quatre instituée après le précédent conflit israélo-égyptien. Avons-nous tant, le monde a-t-il tant à se féliciter de cet échec voulu par certains participants eux-mêmes ?

Par ailleurs, monsieur le ministre, ne pas vouloir intervenir isolément par les armes et en même temps ne pas vouloir d'une conférence apte à imposer la loi internationale, notamment à certaines minorités qui refusent tout accord et veulent la violence pour profiter de l'anarchie, c'est signifier qu'on laisse aller les choses, c'est-à-dire qu'on laisse faire les autres.

M. Xavier Hamelin. Très bien !

M. Michel Debré. A cela, monsieur le ministre, vous me répondrez qu'une telle initiative ne serait pas bien vue, et j'ai cru comprendre en vous écoutant tout à l'heure que la France attendait d'être saisie d'une proposition. Est-ce une hypothèse plausible ? Non. Nous ne serons saisis d'aucune proposition. Et puis, faut-il toujours être bien vu ? Faut-il toujours s'aligner sur l'action ou, ce qui est plus grave, sur l'inaction des autres ?

Ce qu'il faut, c'est reprendre sous une autre forme la mission d'accord interne que vous avez envisagée et en même temps proposer une conférence internationale. Le succès de ces deux initiatives, certes, supposera de la vigueur, de la patience aussi. Mais allons-nous nous confiner dans l'abstention ? Nous serons jugés sévèrement, je le crois. Le fait que d'autres ne le seront pas moins — je pense aux Etats-Unis et même à la communauté internationale tout entière — n'est pas une consolation. La France a sa responsabilité et doit faire preuve de volonté.

Est-il encore temps de sauver l'Etat bi-communautaire du Liban ? Est-il encore temps de le relever de ses ruines matérielles et morales, spirituelles et politiques ? Je le crois et ne peux me résigner à l'indifférence. Mes chers collègues, je souhaite être entendu.

J'ose dire qu'il ne serait pas trop tard avec d'autant plus de force que l'on observe, de l'autre côté du canal de Suez, une étonnante montée des périls en face de laquelle notre action ne me paraît pas suffisamment coordonnée. La petite affaire de Mayotte et des Comores, la grande et grave affaire de Djibouti, sont traitées comme des affaires courantes alors que depuis longtemps nous aurions dû y voir les éléments d'une politique d'ensemble — et cela est vrai aujourd'hui plus que jamais.

Pendant plusieurs générations, l'océan Indien a été une partie du monde qui vivait en dehors des grandes compétitions mondiales. La France et la Grande-Bretagne y détenaient de très fortes positions. En une douzaine d'années, le changement a été total, du fait non seulement de la décolonisation, mais aussi du début de la compétition des grandes puissances qui, à travers la partie occidentale de l'océan Indien, visent l'Afrique orientale, le monde islamique, la Méditerranée. L'élément capital de cette compétition est passé sous silence : ce sont les ambitions de la Chine, qui ne se limitent pas à l'Extrême-Orient. Depuis quinze ans maintenant, la Chine vise l'Afrique par l'océan Indien et par sa côte orientale, afin d'y attirer la compétition entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et d'y obtenir l'adhésion des peuples de couleur.

Face à cette évolution, la Grande-Bretagne abandonne ; elle se retire ; elle n'a même plus d'ambassade à Madagascar. Les autres nations européennes connaissent mal cette partie du monde et ne s'intéressent pas à ce qui s'y passe. Les Etats-Unis essaient de maintenir quelques positions militaires, cherchent à ne pas être trop mal vus des peuples qui y vivent mais, en fin de compte, mènent une sorte de combat retardateur.

Et la France ? Doit-elle abandonner ? Doit-elle ignorer ? Doit-elle livrer, elle aussi, un combat retardateur ? Non ! Elle peut, si elle le veut, garder sa présence, préserver son influence, être un trait d'union et conserver des chances d'avenir quand viendra le reflux.

Nous détenons deux atouts.

Le premier, c'est un département, le département de la Réunion, « terre fidèle », disait le général de Gaulle en 1942, et qui reste une terre fidèle.

Le second atout, c'est une exceptionnelle influence spirituelle fondée sur un grand usage de notre langue et un respect de notre culture. Les parlementaires francophones du monde entier en ont pris, en septembre dernier, la mesure à l'île Maurice. Cette influence spirituelle est éclairée par le fait que notre présence et notre action ne peuvent plus revêtir aucun caractère de souveraineté imposée.

Pour quoi faire, ces deux atouts ? Je le répète, pour une politique d'ensemble.

Le premier point de cette politique d'ensemble, c'est nous maintenir dans le canal de Mozambique. Le fait français à Mayotte doit être reconnu. Mais, en même temps, il faut nous efforcer de trouver un système organique de coopération qui associera une île de souveraineté française à d'autres îles que nous sommes les seuls à pouvoir aider.

Le deuxième point, c'est ne pas abandonner Djibouti à la fureur de ses voisins.

Le statut juridique de Djibouti va changer. Mais il ne faut pas se faire d'illusion : la présence militaire de la France sera toujours une condition de l'indépendance, c'est-à-dire la garantie de l'ordre et de la sécurité des frontières.

Monsieur le ministre, j'ai été surpris sur ce point de vos déclarations. Ignorez-vous que la République de Somalie fait imprimer des cartes englobant Djibouti ? Ignorez-vous que l'Éthiopie se prépare à résister, par un anti-terrorisme, au terrorisme alimenté de l'extérieur ? L'indépendance de Djibouti ne doit pas provoquer un nouveau Liban. La présence militaire de la France ne doit pas être honteuse. Si elle n'est pas affirmée, un massacre s'ensuivra.

Enfin, troisième point, il faut donner à notre coopération avec l'île Maurice et les Seychelles, mais surtout avec Madagascar, un élan nouveau, quelles qu'en soient les difficultés. Une coopération d'ordre technique, intellectuel, médical, sera souhaitée un jour ou l'autre, plus peut-être qu'elle ne l'est présentement, car les dirigeants malgaches, quelles que soient leurs options politiques, se rendront vite compte que la France est sans doute le seul pays à pouvoir coopérer avec leur grande république sans arrière-pensées impérialistes.

Ces trois orientations de notre action peuvent être éclairées de deux considérations importantes.

L'une est d'ordre économique. Il ne s'agit pas d'une région riche. Ce n'est pas non plus une région de fort peuplement. Mais il doit demeurer grand notre espoir de commerce et de mise en valeur, ne serait-ce qu'en ce qui concerne la pêche, et cet espoir est un élément important pour soutenir la diplomatie active.

L'autre considération est d'ordre politique : face à ce mouvement venu d'Extrême-Orient, aucune puissance occidentale et pas davantage l'Union soviétique, ne s'oppose à ce que la France joue un rôle, à condition naturellement qu'elle veuille bien le tenir, c'est-à-dire qu'elle comprenne l'influence qu'elle peut maintenir, celle qu'elle peut établir.

J'estime qu'il s'agit là d'un devoir d'autant plus pressant que, chaque année, — vous le verrez, monsieur le ministre, mes chers collègues — un lien s'établira entre les affaires du Proche-Orient et celles de l'Océan Indien. En cet immense carrefour où se rejoignent les mouvements venus du fond de l'Asie, ceux d'Afrique blanche et d'Afrique noire, se jouera un jour le destin de la Méditerranée et peut-être celui de l'Europe.

De cet appel que je vous lance pour que le Proche-Orient et l'Océan Indien deviennent des soucis essentiels de la diplomatie française, jaillit une évidence qui sera ma conclusion : c'est la France, par l'indépendance de sa diplomatie, qui peut exercer un rôle. Si elle est alignée sur la politique d'une des superpuissances, elle ne présente aucun intérêt, ni pour les nations du Proche-Orient, ni pour les nouveaux États de l'Océan Indien.

MM. Xavier Deniau et Pierre-Bernard Cousté. Très bien !

M. Michel Debré. Si elle est intégrée dans un bloc, fût-il européen, elle n'exerce aucun pouvoir d'attraction.

S'il est un point du monde où « les mains libres » sont une nécessité, c'est bien celui-là. Je dis « les mains libres », ce qui ne signifie pas obligatoirement une action isolée.

M. Couve de Murville a eu raison de rappeler l'hostilité des superpuissances et la jalousie des autres quand il s'agit d'affirmer une politique française indépendante. Cependant, à moins de renoncer à tout avenir, dans notre intérêt comme dans celui de la paix, il est indispensable à la fois d'affirmer notre indépendance et notre volonté de coopération, c'est-à-dire d'élever au niveau où elle doit être notre aptitude à l'indépendance et à la coopération.

Le Proche-Orient et l'Océan Indien, parce qu'ils peuvent être le point de départ de grands conflits, parce qu'ils sont le théâtre de massacres et peuvent en connaître d'autres, parce que, en toute hypothèse, ils sont le lieu privilégié de mutations politiques décisives pour un proche avenir justifient amplement, sur la base des principes que je viens d'énoncer, un effort de réflexion et un effort d'action où pourraient s'additionner notre politique musulmane, notre politique méditerranéenne et africaine et notre politique traditionnelle de gardien des valeurs de tolérance.

Monsieur le ministre, je vous le dis comme je le pense : lassé jusqu'au fond du cœur de l'indifférence que je ressens devant ces graves problèmes, de tous mes vœux j'appelle le réveil. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à Mme Thome-Patenôtre.

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Monsieur le ministre, en octobre dernier, j'avais appelé votre attention sur la construction de l'union européenne et sur les étapes à franchir pour aboutir enfin à l'élection d'un parlement européen au suffrage direct, clause incluse dans le traité de Rome.

Or, la réunion de Luxembourg a été un échec, d'abord sur le plan politique, mais aussi sur les plans moral et psychologique, provoquant dans l'opinion publique une déception presque méprisante ; car, après ces luttes quasi fratricides sur le terrain agricole, dont la cause essentielle est surtout monétaire, on donne le triste spectacle d'arguties minutieuses sur le nombre des députés à élire par pays, on discute indéfiniment de la couleur de la couverture du futur passeport européen !

Croyez-moi, lorsqu'on considère ces problèmes de l'extérieur, on pense immédiatement à la discussion sur le sexe des anges à Byzance, aux luttes des petits États grecs face aux empires perse et romain, à celles qui opposèrent chez nous les féodaux, maîtres des provinces, au pouvoir central. Et je pourrais citer bien d'autres exemples.

Il est vraiment temps de savoir ce que l'on veut et de se donner les moyens d'agir.

Ainsi, le prochain sommet de juillet sera décisif. Si les solutions proposées dans le rapport Patijn ne font pas l'unanimité, en revanche certaines solutions avancées lors du Conseil européen de Luxembourg quant à la représentation des pays de la Communauté au sein de l'Assemblée parlementaire européenne pourraient être acceptées pour l'élection de 1978, première étape de l'indispensable démocratisation des institutions européennes.

L'Organisation française du mouvement européen insiste à juste titre sur le caractère impératif de l'adoption d'une décision au Conseil européen de juillet 1976. Si un accord n'était pas conclu alors entre les Neuf sur les modalités de l'élection, la date de 1978 ne pourrait plus être tenue, ce qui ébranlerait gravement la confiance des populations dans les engagements du Conseil européen et risquerait de discréditer définitivement cette institution majeure.

Nous devons considérer que les signataires du Traité de Rome savaient très bien ce qu'ils entreprenaient. A mon avis, ils étaient conscients qu'une grande œuvre démocratique, si importants que puissent être les travaux préparatoires des gouvernements, ne s'accomplit pas uniquement avec des règlements de technocrates, qui échappent totalement aux préoccupations des peuples concernés, ce qui est le cas actuellement.

Le futur parlement européen devra nous démontrer une fois de plus que toutes les grandes démocraties ne se sont développées que dans les droits et les libertés conquis par la lutte des parlements, comme l'histoire nous l'enseigne.

La volonté politique doit trouver dans le Parlement européen élu au suffrage universel direct un centre puissant. Nul ne contestera qu'il n'existe pas de meilleur lien entre la volonté souveraine de nos peuples et les institutions exécutives. Or, la volonté populaire est européenne. C'est ce qu'indiquent tous les sondages. Le dernier de ceux-ci, paru dans le journal *Trente jours d'Europe*, fait notamment apparaître que 69 p. 100 des Français sont pour l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. La progression est notable par rapport au sondage effectué sur le même thème en septembre 1973, où le pourcentage n'était que de 51 p. 100. Chez nos partenaires, les chiffres sont également très encourageants : en Italie 78 p. 100, en Allemagne 73 p. 100 et au Luxembourg 76 p. 100.

L'Europe des citoyens est donc en avance sur l'Europe des gouvernements, malgré le spectacle déplorable de ces querelles technocratiques qui semblent être actuellement l'essentiel des travaux de Bruxelles et malgré l'exemple de division que donnent les gouvernements en agissant en priorité suivant un intérêt immédiat, parfois contradictoire avec l'intérêt communautaire.

Ne nous y trompons pas : sans une mobilisation populaire, il n'y aura pas d'unité européenne réelle, ni de droits civils européens, ni surtout d'Europe sociale. En ce domaine, il y a encore beaucoup à faire. Les gouvernements des neuf pays se montrent incapables de tenir les engagements qu'ils avaient pris à la conférence au sommet des 19 et 20 octobre 1972 : la lutte contre

l'inflation a été entreprise en ordre dispersé ; la progression de l'union économique et monétaire est compromise ; l'instabilité monétaire a ébranlé le Marché commun agricole ; le rapprochement des systèmes fiscaux marque le pas et la carence est encore plus inquiétante dans le domaine de la politique sociale et dans celui de la politique industrielle, scientifique, technologique, éducative et culturelle.

Quant à nos relations avec le tiers monde, qui sont tellement importantes sur les plans humain, économique et social, leur caractère désordonné est tristement illustré par le voyage actuel de M. Thorn à Nairobi, qui s'est fait donner carte blanche « pour incarner à sa guise les contradictions communautaires et tenter vainement de camoufler des divergences publiques ».

Cette situation est grave car, du fait de notre division, nous sommes incapables de lutter à armes égales avec les Etats-Unis, l'U. R. S. S. ou la Chine, qui savent mieux que nous défendre leurs intérêts sur le marché des matières premières, diffuser leurs produits et développer leur influence à l'intérieur des pays du tiers monde, que nous devrions également pouvoir faire profiter de notre technologie et de nos progrès.

Ces exemples indiquent clairement que la construction politique de l'Europe doit être entreprise sans délai ; les faux-semblants juridiques et administratifs ne peuvent plus continuer à masquer l'inertie des gouvernements, dont nous sommes témoins tous les jours.

Il faut choisir, monsieur le ministre : ou bien vous laisserez le conseil des Neuf devenir un club qui, selon les propos mêmes de M. Thorn, « ne sera plus qu'un endroit où chaque ministre viendra lire une déclaration à l'intention exclusive de son opinion publique nationale » ; ou bien, en encourageant, comme nous le souhaitons, l'élection démocratique du futur Parlement euro-

péen, vous rendrez enfin l'Europe crédible et susceptible de montrer son sens des responsabilités à travers le monde dans toutes les décisions concernant la capacité économique et sociale de la Communauté.

Nous avons besoin non pas d'une assemblée d'utopistes, de redresseurs de torts ou de technocrates, mais d'un parlement qui ait la force de changer la réalité, d'assurer le progrès commun des populations des Etats membres, de développer nos relations avec le tiers monde, en cette période où seuls les Etats continents peuvent valablement faire entendre leur voix. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et sur de nombreux bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du ministre des affaires étrangères sur la politique étrangère.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.*